

Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre

(POCTEFA 2014-2020)

.....

Rapport annuel d'exécution

2018



Table des matières

1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION	3
2. VUE D'ENSEMBLE. PERSPECTIVE DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL (7000).	4
3. EXÉCUTION. APPLICATION DE L'AXE PRIORITAIRE	6
3.1 Aperçu global de l'application. Axe 1 (OT1 et OT3) : Dynamiser l'innovation et la compétitivité	6
3.2. Indicateurs	9
3.3. Tableau 5 Cadre de performance	9
3.4. Données financières.	9
3.4.1 Tableau 4 : Information financière au niveau de l'axe prioritaire et programme	9
3.4.2. Contribution de pays tiers	10
3.4.3. Tableau 5 : Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention	10
3.4.5 Tableau 6 : Coûts cumulés de la totalité ou d'une partie d'une opération exécutée en dehors de la partie de la zone de programme appartenant à l'Union	23
5. QUESTIONS AFFECTANT LA PERFORMANCE DU PROGRAMME ET LES MESURES ADOPTEES.	27
5.a) Questions affectant la performance du programme et les mesures adoptées (7 000)	27
5.b) Évaluation afin de déterminer si les avances sont suffisantes. Une évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs est suffisante, en indiquant, le cas échéant, les mesures correctives adoptées ou prévues (3 500)	29
6. RESUME POUR LE CITOYEN.	30
7. RAPPORT SUR L'APPLICATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS.	30
8. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA PRÉPARATION ET L'EXÉCUTION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION CONJOINTS	30
8.1 Grands projets.	30
8.2 Plans d'action conjoints. Avancées dans l'exécution des différentes phases des plans d'action communs (3 500)	30
9. ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL.	31
9.1 Information de la Partie A et réalisation des objectifs du Programme.	31
9.3 Développement durable (3 500).	45
9.4 Informations sur l'aide utilisée pour les objectifs liés au changement climatique (3.500)	47
9.5 Rôle des partenaires dans l'exécution du programme (3 500).	48

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

10. INFORMATION OBLIGATOIRE ET ÉVALUATION DE CONFORMITÉ À L'ARTICLE 14, SECTION 4, ALINÉA PREMIER, LETTRES A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013	50
10.1 Avancées dans l'exécution du plan d'évaluation et mesures prises en réponse aux conclusions des évaluations (7000).	50
10.1.1. ÉVALUATION DES INCITATIONS ET SÉLECTION DES AXES 1 ET 3 (E1)	50
10.1.2. ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME (E2)	50
10.1.3. ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU POCTEFA 2014-2020 (E3)	51
10.1.4. RAPPORT D'ANALYSE ET DE VÉRIFICATION DES INDICATEURS DE RÉSULTAT DANS LA CIBLE DU 31 DÉCEMBRE 2018	52
10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité des Fonds appliquées conformément à la stratégie de communication. (7 000).	52
11. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE QU'IL EST POSSIBLE D'INCLURE EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL	55
11.2 Progrès réalisés dans l'exécution des actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires à gérer et utiliser le FEDER (3 500)	55
11.3 Contribution aux stratégies macro-régionales et aux bassins maritimes (le cas échéant). (3 500).	55
11.4 Progrès réalisés dans l'exécution d'actions dans le domaine de l'innovation sociale (3 500).	57
12. INFORMATION FINANCIÈRE AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME.	58
13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (17 500).	58
14. QUESTIONS AFFECTANT LA PERFORMANCE DU PROGRAMME ET MESURES ADOPTÉES - CADRE DE PERFORMANCE (7 000)	60

1. IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION

Titre	Programme INTERREG V A Espagne-France-Andorre (POCTEFA)
CCI	2014TC16RFCB006
Version du rapport d'exécution	2016.0
Version du programme	2.2
Date d'approbation du rapport par le Comité de Suivi	17/06/2019

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

2. VUE D'ENSEMBLE. PERSPECTIVE DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL (7000).

Informations clés sur l'exécution du programme opérationnel pendant l'année en question, y compris des informations sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les indicateurs. (7 000)

Concernant le degré d'exécution du programme en 2018, 80 % de la programmation du FEDER du Programme a été réalisée au travers de 120 projets programmés lors des premier et deuxième appel à projets. Les premières déclarations de dépenses ont été envoyées à l'Autorité de Certification et les résultats des indicateurs financiers et de productivité du cadre du rendement sont très satisfaisants.

De plus, le Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées a été désigné comme Autorité de Gestion du programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) le 17 janvier 2018..

Dans le **suivi de ces projets**, le Secrétariat Conjoint a effectué 15 visites de projets programmés avec le soutien et l'accompagnement du partenariat du Programme. Le suivi est complété par les contrôles de cohérence effectués après le contrôle de premier niveau de chaque opération et par la vérification de tous les indicateurs des projets programmés.

En 2018, le **3^{ème} appel à projets**, dont les caractéristiques ont été approuvées par le Comité de Suivi le 22 mars 2018, a été préparé. Tout au long de l'année, nous avons travaillé à la rédaction du texte et de tous les documents du 3^{ème} appel à projets dans un format en une seule phase et avec 20 % du FEDER du programme disponible, comprenant au minimum une liste de réserve de candidatures que le Comité de Programmation pourra programmer en suivant l'ordre de notation, dans le cas où des fonds FEDER seraient libérés des projets programmés.

En ce qui concerne le **Plan d'évaluation** de 2018, trois Évaluations ont été réalisées, à savoir : l'évaluation de l'incitativité et la sélection des axes 1 et 3, l'Évaluation intermédiaire de l'exécution du Programme et l'évaluation de la Stratégie de Communication du POCTEFA 2014-2020. Dans le cadre de la **Stratégie de communication** de 2018 et parmi d'autres actions, deux séminaires virtuels sur la déclaration des dépenses et de financement et sur les indicateurs ont été organisés, ainsi qu'un séminaire présentiel pour les projets programmés dans le cadre du deuxième appel à projets.

En 2018, la plateforme SIGEFA a été consolidée avec l'achèvement du module de contrôle de premier niveau, la finalisation de la tâche de l'état annuel des indicateurs avec la vérification du SC, le lancement du module de notifications et la modification de la plateforme conformément à la loi sur la protection des données. Concernant les indicateurs de tâches de la **plateforme SIGEFA**, l'outil informatique offre notamment une traçabilité complète qui permet et facilite le suivi des indicateurs de chaque projet : la première étape concerne les Chefs de file qui ont l'obligation de finaliser leur tâche en janvier de chaque année pour mettre à jour les données au 31 décembre de l'année précédente et apporter tous les livrables et les documents nécessaires afin de justifier et démontrer la conformité des indicateurs complétés. Enfin la seconde étape consiste en la vérification par le SC de la quantification des données et lui permet de commenter les données dans une section spécifique.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Concernant les aspects financiers, il y a eu en 2018 **deux périodes de déclaration** des dépenses et de financement des bénéficiaires : en avril (période n° 3 depuis le lancement du programme) et en septembre (période 4). Au cours de l'année 2018, un changement de contrôleur de premier niveau a eu lieu, qui n'a pas perturbé la procédure de déclaration des bénéficiaires. Le nouveau contrôleur (KPMG) a établi les rapports de la période 4 de déclaration des dépenses et de financement.

L'Autorité de Gestion a réalisé l'interopérabilité des données entre SIGEFA et COOPERA 2020 et a transmis à l'Autorité de Certification **les 10 premières déclarations de dépenses** pour la période 2014-2020, s'élevant à un total de dépenses éligibles de **27 159 144,76 € pour 57 opérations**.

En ce qui concerne les objectifs fixés pour 2018 et comme décrit dans les différents paragraphes de ce rapport, de manière générale les pourcentages d'indicateurs financiers et de productivité du cadre de performance sont très satisfaisants et démontrent le bon fonctionnement d'INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). L'Autorité de Gestion et le Secrétariat Conjoint ont réalisé d'importants efforts pour le suivi des projets programmés, et plus particulièrement dans les axes soulignés dans la lettre de la Commission européenne. Cette lettre, datant du 29/06/2018 reçue le 12/07/2018, requérait la nécessité de fournir des clarifications et des mesures correctives. Des mesures en relation avec les **indicateurs financiers et de productivité** des axes 4 et 5 ont notamment été adoptées. L'indicateur financier de l'axe 4 était inférieur à la prévision initiale: c'est la raison pour laquelle le SC a effectué, en 2018, un suivi particulier des projets de cet axe dans leurs tâches d'exécution et de déclaration des dépenses. De même pour l'axe 5, une attention particulière a également été mise en place.

En 2018, une analyse spécifique des **indicateurs de résultats** du Programme a été lancée, définissant une méthodologie de travail. Dans cette analyse, les indicateurs de résultat montrent une bonne performance du Programme en ce qui concerne la réalisation des objectifs attendus. Cette situation se présente pour les cinq axes, avec un certain retard par rapport à l'axe 4 (favoriser la mobilité des biens et des personnes), dont les actions nécessitent des processus de maturation plus longs et étendus afin d'obtenir des indicateurs fiables. En général, les indicateurs de performance ont bien fonctionné, notamment grâce à la programmation mise en place pour aligner les besoins territoriaux sur la structure du Programme.

Enfin, en 2018 une **réflexion sur la stratégie de fin de la programmation** a été initiée, tout en tenant compte des indicateurs financiers et de productivité du cadre de rendement.

3. EXÉCUTION. APPLICATION DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Aperçu global de l'application. Axe 1 (OT1 et OT3) : Dynamiser l'innovation et la compétitivité

Informations clés sur l'exécution de l'axe prioritaire en référence aux développements clés, aux problèmes significatifs et aux mesures adoptées pour les résoudre (1750 par axe).

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur l'exécution de l'axe prioritaire en référence aux développements clés, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour les résoudre
1	DYNAMISER L'INNOVATION ET LA COMPÉTITIVITÉ	<p>Au 31 décembre 2018, 40 projets sont programmés dans l'Axe 1, parmi lesquels 33 font partie de la PI 1b (52 708 594,30 € du coût total et 34 051 599,00 € du FEDER) et 7 de la PI 3b (8 742 097,67 € du coût total et 5 603 819,96 € du FEDER).</p> <p>En ce qui concerne l'exécution financière, fin 2018, les projets de la PI 1b ont déclaré un montant de 10 421 215,51 € et les projets de la PI 3b de 1 588 350,85 €. Il convient de noter que, dans le cadre du contrôle de cohérence du projet H2PIYR (dépenses déclarées représentant 1,08% du budget de l'opération et validées par le contrôleur de premier niveau), l'autorité de gestion a décidé de ne pas transférer la demande de remboursement à l'autorité de certification jusqu'à la complétude de la demande de modification par le chef de file du projet. Le Secrétariat Conjoint a assuré le suivi du projet : cette opération a présenté en décembre 2018 une demande de modification afin que le partenariat et les actions du projet soient modifiés et pour libérer 1,4 millions d'euros de FEDER (cette modification a été approuvée en février 2019 sous réserve d'un suivi accru).</p> <p>En ce qui concerne l'exécution physique, les projets de la PI 1b progressent dans la dynamique du travail en coopération entre les acteurs de l'innovation et les entreprises, contribuant ainsi au transfert des résultats. Dans ceux qui prévoient des prototypes et des brevets, un accent particulier a été mis sur la manière dont devrait être traité le revenu éventuel une fois les projets terminés. Afin de faciliter ce suivi ultérieur, nous avons demandé à ce que les projets fournissent des rapports ou des accords d'exploitation, pour chacun des prototypes/outils/brevets réalisés. En tant que support, une infographie a été réalisée, un des points que le SC traite lors de ses visites.</p> <p>Dans la PI 3b, les projets ont continué à multiplier les opportunités en vue d'améliorer leur compétitivité sur la scène internationale. Le SC assiste les principaux bénéficiaires de projets, qui renforcent leur soutien aux PME.</p>

2	PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AINSI QUE LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES	<p>Au 31 décembre 2018, dans l'Axe 2, 16 projets sont programmés, dont 8 dans la PI 5a avec 9 119 075,35 € de coût éligible et 5 855 718,64 € de FEDER. Les 8 autres font partie de la PI 5b avec 25 843 149 euros de coût éligible et 16 050 662,55 € de FEDER.</p> <p>Lors de l'exécution financière, fin 2018, les projets de la PI 5a avaient déclaré 2 748 414,78 € et ceux de la PI 5b, 3 003 481,27 €.</p>
---	--	---

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

		<p>Dans l'exécution physique, le <i>Rapport sur le changement climatique dans les Pyrénées</i> met en évidence les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation avec la participation des projets associés à l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (projet OPCC2) : FLORAPYR, REPLIM, CANOPEE, CLIMP'Y, PIRAGUA, ECTADAPT et l'OPCC2 lui-même. Ce rapport permettra d'orienter les politiques en matière d'adaptation au changement climatique sur le territoire.</p> <p>Tous les projets programmés dans la PI 5a ont sollicité une prorogation afin de prolonger la période d'exécution du projet.</p> <p>Dans la PI 5b, des synergies entre les projets visant à améliorer la capacité à anticiper et à réagir aux différents types de catastrophes naturelles ont été trouvées. Cela a été démontré lors de la Journée sur les risques naturels et la protection civile, qui s'est tenue à Saragosse le 12 novembre à l'occasion de la Séance plénière de la CTP, au cours de laquelle il s'est avéré que les changements climatiques auraient un impact particulier sur les territoires de montagne, augmentant à la fois l'exposition et le degré de vulnérabilité de ces zones aux risques climatiques naturels.</p>
--	--	---

3	PROMOUVOIR LA PROTECTION, LA MISE EN VALEUR, L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES LOCALES	<p>Au 31 décembre 2018, 31 projets sont programmés dans l'Axe 3 : 24 projets sont programmés dans la PI 6c avec un montant total éligible de 49 462 215,16 € et 32 148 164,92 € de FEDER. De plus, 7 projets sont programmés dans la PI 6d avec un montant total éligible de 16 140 211,45 € et 10 475 576,43 € de FEDER.</p> <p>En ce qui concerne l'exécution financière, fin 2018, les projets de la PI 6c ont déclaré un montant de 10 280 396,17 € et les projets de la PI 6d, un montant de 5 005 991,76 €.</p> <p>En ce qui concerne l'exécution physique, il convient de noter que les projets de la PI 6c ont progressé dans la création de produits culturels et touristiques transfrontaliers, permettant une promotion et une désaisonnalisation conjointes du tourisme : itinéraires transfrontaliers, expositions communes, programmes communs d'évènements artistiques et musicaux. De même, des travaux ont été réalisés afin d'améliorer les services liés au patrimoine à travers la réhabilitation des espaces et/ou la construction d'infrastructures.</p> <p>Dans la PI 6d, les projets ont poursuivi leurs travaux sur la protection de la biodiversité en établissant des protocoles pour le recensement et la surveillance des oiseaux.</p>
---	---	---

4	FAVORISER LA MOBILITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES	<p>Au 31 décembre 2018, 9 projets sont programmés dans la PI 7c de l'Axe 4 : ce sont 26 121 576,62 € de coût total éligible et 16 979 023,24 € de FEDER.</p> <p>En termes d'exécution financière, les projets de la PI 7c ont déclaré un montant de 5 033 464,44 € fin 2018.</p>
---	--	--

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

		<p>Sur le plan de l'exécution physique, différents types de projets favorisent la mobilité transfrontalière des personnes et des marchandises : voies vertes, liaisons multimodales, bus électriques et systèmes de billetterie transfrontaliers.</p> <p>Les projets prévus sur les voies vertes trouvent des synergies et des points de rencontre entre eux afin de promouvoir une mobilité durable aux niveaux local et régional. Ces projets visent à améliorer les transports respectueux de l'environnement, notamment les transports à faibles émissions de carbone et la réduction du bruit. .</p> <p>L'AG et le SC ont étroitement accompagné les projets de cet axe pour s'assurer qu'il y ait un plus grand volume de dépenses : sur les 9 projets programmés dans cet axe, 6 ont présenté une dépense dans la déclaration d'exploitation de septembre 2018. Trois des six projets présentant des dépenses étaient des projets dont l'exécution tardait environ 6 mois. En plus de renforcer ce suivi, le SC a effectué en 2018 des visites dans les projets EFA42/15 TRANSFERMUGA 2, EFA117/16 EDERBIDEA et EFA126/16 E-Mobask.</p> <p>Les projets se sont efforcés de consolider leurs dépenses pour atteindre les objectifs financiers fixés par le Programme.</p>
--	--	---

5	RENFORCER LES COMPÉTENCES ET L'INCLUSION AU SEIN DES TERRITOIRES	<p>Au 31 décembre 2018, 24 projets sont programmés dans l'Axe 5 : 13 dans la PI 8CTE avec un montant total éligible de 15 150 866,08 € et 9 809 289,24 € de FEDER et 11 dans la PI 9a avec un montant total éligible de 16 158 391,70 € et 10 470 454,58 € de FEDER.</p> <p>Dans l'exécution financière, fin 2018, les projets de la PI 8CTE ont déclaré un montant de 4 084 617,05 € et ceux de la PI 9a de 3 008 970,75 €.</p> <p>En ce qui concerne l'exécution physique, il convient de noter que les projets de la PI 8 CTE visent principalement à améliorer les systèmes de formation transfrontaliers et les compétences des individus afin d'améliorer l'accès à l'emploi sur le territoire.</p> <p>En ce qui concerne les projets de la PI 9a, l'accès aux services culturels, sociaux et de santé vise à être amélioré. En 2018, deux modifications ont été approuvées pour l'extension des projets EFA006/15 PPC et EFA095/15 CAPAS-Cité. Ce sont deux projets d'infrastructures sociales et sanitaires : le premier pour la construction d'un centre pédiatrique et le second pour la promotion de l'activité physique afin d'améliorer la santé des populations défavorisées, vulnérables (atteintes d'obésité) et jeunes (population scolaire).</p> <p>Dans cet axe également, un plus grand suivi de l'exécution physique</p>
---	--	---

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

		et financière a été effectuée pour se conformer aux indicateurs du cadre de performance.
--	--	--

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur l'exécution de l'axe prioritaire en référence aux développements clés, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour les résoudre
6	ASSISTANCE TECHNIQUE	Dans l'opération programmée en avril 2017 pour un montant total de 15,1 millions d'euros, au 31 décembre 2018, 3,6 millions d'euros (24% du total) ont été exécutés. Les activités de l'année 2018 ont été principalement la gestion du programme avec les premières certifications de dépenses et la préparation du 3 ^{ème} appel à projets du programme, en plus de l'amélioration de la gestion et de la dynamisation des territoires et de l'assistance aux bénéficiaires.

3.2. Indicateurs

Tableau 1/2A (résultats). Tableaux 3A (productivité). Tableaux sur les indicateurs par axes et OE. En annexe: " *anexo INDICADORES IA2018_ annexe INDICATEURS RA2018_SFC*".

3.3. Tableau 5 Cadre de performance

Informations sur les cibles et les objectifs définis dans le cadre de performance.

En annexe: " *anexo INDICADORES IA2018_ annexe INDICATEURS RA2018_SFC*".

3.4. Données financières.

3.4.1 Tableau 4 : Information financière au niveau de l'axe prioritaire et programme

Comme établi au tableau 1 de l'annexe II du Règlement d'Exécution (UE) n° 1011/2014 de la Commission (Modèle pour la transmission des données financières) et au tableau 16 du modèle pour programmes de coopération dans le cadre de l'objectif de coopération territoriale européenne).

Axe prioritaire	Fond	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût éligible total des opérations sélectionnées pour l'aide	Proportion de la dotation totale couverte par les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour l'aide	Dépense éligible totale déclarée par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Proportion de la dotation totale couverte par la dépense éligible déclarée par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Total éligible expenditure incurred by beneficiaries and paid by 31/12/2018 and certified to the Commission
1	FEDER	Total	76 668 702,00	65,00 %	61 450 691,97	80,15 %	54 662 856,67	12 009 566,36	15,66 %	40	
2	FEDER	Total	43 810 686,00	65,00 %	34 962 224,35	79,80 %	34 612 785,87	5 751 896,05	13,13 %	16	
3	FEDER	Total	73 930 534,00	65,00 %	65 602 426,61	88,74 %	63 915 186,56	15 286 387,93	20,68 %	31	
4	FEDER	Total	38 334 351,00	65,00 %	26 121 576,62	68,14 %	26 052 909,04	5 033 464,44	13,13 %	9	
5	FEDER	Total	41 072 518,00	65,00 %	31 309 257,78	76,23 %	29 350 327,55	7 093 587,80	17,27 %	24	
6	FEDER	Public	15 147 311,00	75,00 %	15 147 305,33	100,00 %	15 147 305,33	3 590 756,77	23,71 %	1	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Total général		288 964 102,00	65,52 %	234 593 482,66	81,18 %	223 741 371,02	48 765 659,35	16,88 %	121
---------------	--	----------------	---------	----------------	---------	----------------	---------------	---------	-----

3.4.2. Contribution de pays tiers

Le cas échéant, il convient d'indiquer l'utilisation de toute contribution de pays tiers participant au programme de coopération (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

L'Andorre est le seul pays tiers à contribuer au programme POCTEFA.

13 partenaires andorrans interviennent dans 13 projets différents pour un montant prévu de 1 843 987,58 euros.

La participation de l'Andorre à l'axe 2 est particulièrement remarquable, avec 5 projets et 1,3 millions d'euros prévus.

Axe	Objectif	Acronyme	Partenaire	Coût programmé	Dépenses déclarées
1	OE2	DietaPYR2	Ramaders d'Andorra S.A.	120 515,00	-
	OE3	CCI PIRINEUS MED	CAMBRA DE COMERÇ, INDÚSTRIA I SERVEIS D'ANDORRA	221 671,08	40 614,41
		ENTREPYR - II	Govern d'Andorra - Ministeri de Medi Ambient, Agricultura i Sostenibilitat	10 000,00	-
2	OE4	CLIM'PY	Institut d'Estudis Andorrans	81 340,00	27 012,01
		ECTOPYR	Bonaventura Mora Sagués, SAU	60 000,00	10 054,84
		PIRAGUA	Observatori de la Sostenibilitat d'Andorra	39 607,50	-
	OE5	POCRISC	Institut d'Estudis Andorrans	25 515,00	4 459,46
		SAPYRA	Govern d'Andorra	1 124 307,00	-
3	OE6	ADNPYR	Institut d'Estudis Andorrans	3 500,00	-
	OE7	GREEN	Comu d'Ordino	47 880,00	11 706,61
5	OE10	APTITUDE	Servei Andorra d'atenció Sanitària.	50 000,00	-
	OE9	LLL-TRANSVERSALIS	Universitat d'Andorra	59 652,00	11 600,67
		TRAMPOLINE	Departament de Joventut i Voluntariat (Ministeri de Cultura, Joventut i Esports. Govern Andorra).	-	-
Total général				1 843 987,58	105 448,00

3.4.3. Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Comme établi au tableau 2 de l'annexe II du Règlement d'Exécution (UE) n.º 1011/2014 de la Commission (modèle pour la transmission des données financières) et aux tableaux 6 à 9 du modèle de programmes de coopération.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Axe prioritaire	Fond	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'intervention territoriale	Dimension de l'objectif thématique	Thème secondaire du FSE	Dimension économique	Dimension de la localisation	Coût éligible total des opérations sélectionnées pour l'aide	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour l'aide	La dépense éligible totale déclarée par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	001	01	01	07	01		01	ES230	201 250,00	201 250,00	20 809,47	40
1	FEDER	001	01	01	07	01		01	ES243	245 024,50	245 024,50	134 718,39	
1	FEDER	001	01	01	07	01		01	ES511	155 594,00	101 136,10	0,00	
1	FEDER	001	01	01	07	01		20	ES220	440 000,00	286 000,00	0,00	
1	FEDER	001	01	01	07	01		20	FR623	428 810,30	331 510,30	63 793,68	
1	FEDER	001	01	01	07	01		24	FR615	366 506,05	289 439,74	1 615,23	
1	FEDER	001	01	01	07	03		08	FR615	0,00	0,00	0,00	
1	FEDER	001	01	01	07	03		24	HD	110 835,54	110 835,54	40 614,41	
1	FEDER	001	01	01	07	03		24	ES512	379 188,87	379 188,87	165 569,12	
1	FEDER	001	01	01	07	03		24	FR815	380 616,81	380 616,81	155 830,92	
1	FEDER	001	01	02	07	01		01	FR623	250 000,00	250 000,00	28 458,75	
1	FEDER	001	01	02	07	03		08	ES220	714 624,00	714 624,00	76 863,34	
1	FEDER	001	01	02	07	03		08	FR615	364 995,20	364 995,20	45 994,59	
1	FEDER	001	01	03	07	01		01	FR621	175 428,00	114 028,20	110 421,41	
1	FEDER	001	01	03	07	01		20	ES243	79 977,00	51 985,05	18 225,00	
1	FEDER	001	01	03	07	01		20	FR626	150 000,00	97 500,00	0,00	
1	FEDER	060	01	01	07	01		01	ES243	1 037 416,92	1 037 416,92	0,00	
1	FEDER	060	01	01	07	01		01	ES511	355 235,00	355 235,00	0,00	
1	FEDER	060	01	01	07	01		01	ES512	188 827,00	188 827,00	0,00	
1	FEDER	060	01	01	07	01		01	FR623	201 266,00	201 266,00	0,00	
1	FEDER	060	01	01	07	01		01	FR815	643 185,00	643 185,00	112 681,01	
1	FEDER	060	01	01	07	01		03	ES213	86 881,94	86 881,94	61 565,71	
1	FEDER	060	01	01	07	01		03	ES243	387 377,93	387 377,93	168 729,40	
1	FEDER	060	01	01	07	01		03	FR815	298 705,41	298 705,41	123 532,23	
1	FEDER	060	01	01	07	01		13	ES511	369 217,73	369 217,73	168 011,28	
1	FEDER	060	01	01	07	01		20	ES212	194 000,00	194 000,00	83 184,90	
1	FEDER	060	01	01	07	01		20	ES213	501 318,40	501 318,40	200 338,34	
1	FEDER	060	01	01	07	01		20	ES220	554 108,44	554 108,44	182 308,10	
1	FEDER	060	01	01	07	01		20	ES230	221 745,48	221 745,48	88 370,89	
1	FEDER	060	01	01	07	01		20	ES243	1 967 237,40	1 967 237,40	279 503,25	
1	FEDER	060	01	01	07	01		20	ES511	974 482,50	974 482,50	93 195,94	
1	FEDER	060	01	01	07	01		20	ES512	234 501,00	234 501,00	0,00	
1	FEDER	060	01	01	07	01		20	FR612	460 000,00	460 000,00	67 886,09	
1	FEDER	060	01	01	07	01		20	FR623	2 063 465,18	2 018 478,63	207 144,31	
1	FEDER	060	01	01	07	01		20	FR815	268 730,00	268 730,00	52 794,42	
1	FEDER	060	01	01	07	01		24	FR	300 600,00	300 600,00	0,00	
1	FEDER	060	01	01	07	01		24	ES213	288 098,60	288 098,60	124 046,24	
1	FEDER	060	01	01	07	01		24	ES243	451 357,17	451 357,17	76 094,11	
1	FEDER	060	01	01	07	01		24	ES511	133 625,00	133 625,00	0,00	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Axe prioritaire	Fond	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'intervention territoriale	Dimension de l'objectif thématique	Thème secondaire du FSE	Dimension économique	Dimension de la localisation	Coût éligible total des opérations sélectionnées pour l'aide	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour l'aide	La dépense éligible totale déclarée par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	060	01	01	07	01		24	FR615	771 727,84	718 563,84	314 583,14	
1	FEDER	060	01	01	07	01		24	FR623	368 849,83	368 849,83	0,00	
1	FEDER	060	01	01	07	01		24	FR626	184 630,91	184 630,91	42 796,65	
1	FEDER	060	01	01	07	01		24	FR815	142 975,75	142 975,75	0,00	
1	FEDER	060	01	02	07	01		01	ES213	386 412,00	386 412,00	39 762,43	
1	FEDER	060	01	02	07	01		03	ES213	215 468,95	140 054,82	96 114,00	
1	FEDER	060	01	02	07	01		03	ES511	95 961,87	95 961,87	0,00	
1	FEDER	060	01	02	07	01		03	ES513	95 680,00	95 680,00	9 063,38	
1	FEDER	060	01	02	07	01		03	FR615	793 212,50	753 627,50	291 153,94	
1	FEDER	060	01	02	07	01		13	ES213	338 048,55	219 731,55	209 132,66	
1	FEDER	060	01	02	07	01		20	ES213	330 000,00	330 000,00	0,00	
1	FEDER	060	01	02	07	01		20	ES230	89 839,00	89 839,00	0,00	
1	FEDER	060	01	02	07	01		20	ES243	87 100,58	87 100,58	16 085,35	
1	FEDER	060	01	02	07	01		20	ES511	155 542,65	155 542,65	62 678,17	
1	FEDER	060	01	02	07	01		20	FR615	490 000,00	490 000,00	136 184,56	
1	FEDER	060	01	02	07	01		24	ES220	89 766,25	89 766,25	0,00	
1	FEDER	060	01	02	07	01		24	ES230	81 718,13	81 718,13	0,00	
1	FEDER	060	01	02	07	01		24	ES513	93 726,25	93 726,25	0,00	
1	FEDER	060	01	03	07	01		01	ES211	171 319,00	144 894,00	58 680,55	
1	FEDER	060	01	03	07	01		01	ES213	175 395,00	175 395,00	0,00	
1	FEDER	060	01	03	07	01		01	ES220	511 644,55	463 135,25	94 814,22	
1	FEDER	060	01	03	07	01		01	ES241	38 814,18	25 229,22	13 264,42	
1	FEDER	060	01	03	07	01		01	ES243	830 982,42	759 893,93	484 552,95	
1	FEDER	060	01	03	07	01		01	ES513	322 914,00	322 914,00	191 249,45	
1	FEDER	060	01	03	07	01		01	FR615	320 436,50	208 283,73	0,00	
1	FEDER	060	01	03	07	01		01	FR621	100 924,01	100 924,01	50 010,97	
1	FEDER	060	01	03	07	01		01	FR623	1 061 156,03	980 709,87	493 694,64	
1	FEDER	060	01	03	07	01		01	FR626	400 221,30	400 221,30	64 604,01	
1	FEDER	060	01	03	07	01		20	ES220	128 000,00	128 000,00	0,00	
1	FEDER	060	01	03	07	01		20	FR612	348 163,00	348 163,00	0,00	
1	FEDER	061	01	01	07	01		10	ES511	939 789,00	939 789,00	0,00	
1	FEDER	061	01	01	07	01		20	ES220	327 476,36	212 859,63	84 859,91	
1	FEDER	061	01	01	07	01		20	FR615	157 620,75	102 452,49	70 531,78	
1	FEDER	061	01	01	07	01		24	ES212	325 834,00	211 792,00	169 999,33	
1	FEDER	061	01	01	07	01		24	ES213	712 480,41	581 754,22	455 528,80	
1	FEDER	061	01	01	07	01		24	ES220	395 960,00	395 960,00	184 939,00	
1	FEDER	061	01	01	07	01		24	FR615	233 382,00	151 698,30	115 171,10	
1	FEDER	061	01	01	07	01		24	FR623	227 655,00	147 975,75	139 481,38	
1	FEDER	061	01	02	07	01		03	ES213	490 625,00	318 906,25	255 276,15	
1	FEDER	061	01	02	07	01		10	ES241	1 639 541,00	1 255 928,00	0,00	
1	FEDER	061	01	02	07	01		10	FR	209 287,00	83 715,00	0,00	
1	FEDER	061	01	02	07	01		10	FR621	1 059 182,00	635 509,00	0,00	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Axe prioritaire	Fond	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'intervention territoriale	Dimension de l'objectif thématique	Thème secondaire du FSE	Dimension économique	Dimension de la localisation	Coût éligible total des opérations sélectionnées pour l'aide	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour l'aide	La dépense éligible totale déclarée par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	061	01	02	07	01		20	ES213	688 150,00	447 297,50	328 918,09	
1	FEDER	061	01	03	07	01		01	FR615	112 428,61	67 457,17	74 418,99	
1	FEDER	061	01	03	07	01		01	FR621	537 069,00	349 094,85	122 291,01	
1	FEDER	061	01	03	07	01		01	FR623	204 328,61	132 813,60	17 797,58	
1	FEDER	061	01	03	07	01		03	FR615	563 639,68	366 365,79	240 669,62	
1	FEDER	062	01	01	07	01		03	ES511	202 999,46	202 999,46	98 797,19	
1	FEDER	062	01	01	07	01		20	ES243	147 175,00	95 663,75	27 849,99	
1	FEDER	062	01	01	07	01		21	ES220	160 600,00	160 600,00	1 384,18	
1	FEDER	062	01	01	07	01		21	ES241	65 600,00	65 600,00	399,03	
1	FEDER	062	01	01	07	01		21	ES243	318 600,00	318 600,00	7 302,26	
1	FEDER	062	01	01	07	01		21	FR623	328 540,00	213 551,00	0,00	0
1	FEDER	062	01	01	07	01		24	ES212	437 150,00	284 147,50	51 914,03	
1	FEDER	062	01	01	07	01		24	ES213	551 381,00	551 381,00	117 080,09	
1	FEDER	062	01	01	07	01		24	ES243	471 266,47	435 075,42	16 548,84	
1	FEDER	062	01	01	07	01		24	ES300	470 830,00	470 830,00	0,00	
1	FEDER	062	01	01	07	01		24	ES511	577 148,94	501 548,94	15 457,48	
1	FEDER	062	01	01	07	01		24	FR615	84 790,00	55 113,50	8 779,44	
1	FEDER	062	01	01	07	01		24	FR623	573 130,68	573 130,68	37 805,83	
1	FEDER	062	01	02	07	01		01	ES213	200 000,00	130 000,00	0,00	
1	FEDER	062	01	02	07	01		01	ES512	225 717,00	225 717,00	0,00	
1	FEDER	062	01	02	07	01		01	ES513	240 000,00	240 000,00	0,00	
1	FEDER	062	01	02	07	01		01	FR623	238 500,00	155 025,00	30 040,46	
1	FEDER	062	01	02	07	01		13	ES212	162 494,45	105 621,39	91 620,28	
1	FEDER	062	01	02	07	01		13	FR615	256 203,74	256 203,74	50 083,77	
1	FEDER	062	01	02	07	01		20	ES213	70 000,00	45 500,00	0,00	
1	FEDER	062	01	02	07	01		20	ES513	249 590,00	249 590,00	0,00	
1	FEDER	062	01	02	07	01		21	ES220	160 600,00	104 390,00	2 013,83	
1	FEDER	062	01	02	07	01		21	ES241	409 000,00	265 850,00	2 965,49	
1	FEDER	062	01	02	07	01		24	ES243	130 600,00	130 600,00	0,00	
1	FEDER	062	01	02	07	01		24	FR626	322 875,00	322 875,00	32 850,43	
1	FEDER	062	01	03	07	01		01	HD	120 515,00	0,00	0,00	
1	FEDER	062	01	03	07	01		01	ES213	240 050,00	240 050,00	14 186,30	
1	FEDER	062	01	03	07	01		01	ES220	195 600,00	195 600,00	29 291,49	
1	FEDER	062	01	03	07	01		01	ES243	85 500,00	85 500,00	45 219,14	
1	FEDER	062	01	03	07	01		01	ES511	195 963,00	195 963,00	55 134,29	
1	FEDER	062	01	03	07	01		01	ES512	249 590,00	249 590,00	0,00	
1	FEDER	062	01	03	07	01		01	ES513	128 000,00	128 000,00	0,00	
1	FEDER	062	01	03	07	01		01	FR101	158 088,00	158 088,00	15 489,03	
1	FEDER	062	01	03	07	01		01	FR615	317 500,00	206 375,00	38 370,71	0
1	FEDER	062	01	03	07	01		01	FR623	523 393,00	523 393,00	132 431,55	
1	FEDER	062	01	03	07	01		20	ES220	250 000,00	162 500,00	0,00	
1	FEDER	062	01	03	07	01		20	ES243	750 000,00	750 000,00	0,00	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Axe prioritaire	Fond	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'intervention territoriale	Dimension de l'objectif thématique	Thème secondaire du FSE	Dimension économique	Dimension de la localisation	Coût éligible total des opérations sélectionnées pour l'aide	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour l'aide	La dépense éligible totale déclarée par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	062	01	03	07	01		21	FR623	417 160,00	271 154,00	22 930,69	
1	FEDER	062	01	03	07	01		24	FR615	203 700,00	203 700,00	20 416,43	
1	FEDER	062	01	03	07	01		24	FR626	209 250,00	136 012,50	45 066,76	
1	FEDER	062	01	03	07	03		15	FR623	168 600,00	168 600,00	0,00	
1	FEDER	063	01	01	07	01		13	FR815	307 475,66	307 475,66	67 422,81	
1	FEDER	063	01	01	07	01		24	ES212	1 089 701,97	988 306,28	509 593,28	
1	FEDER	063	01	01	07	01		24	FR615	609 715,00	609 715,00	128 757,19	
1	FEDER	063	01	01	07	03		23	ES213	104 000,00	104 000,00	0,00	
1	FEDER	063	01	01	07	03		23	ES220	180 179,50	135 116,68	0,00	
1	FEDER	063	01	01	07	03		23	ES243	312 250,00	312 250,00	0,00	
1	FEDER	063	01	01	07	03		23	ES512	304 250,00	197 762,50	52 207,54	
1	FEDER	063	01	01	07	03		23	FR626	302 915,00	196 894,75	31 468,12	
1	FEDER	063	01	01	07	03		24	ES513	399 742,45	399 742,45	211 676,05	
1	FEDER	063	01	02	07	01		03	FR615	52 359,12	34 033,43	24 365,96	
1	FEDER	063	01	02	07	01		24	FR615	134 315,38	134 315,38	65 172,48	
1	FEDER	063	01	02	07	03		08	ES220	443 314,40	382 942,60	463 893,49	
1	FEDER	063	01	02	07	03		23	FR612	89 625,00	89 625,00	0,00	
1	FEDER	063	01	02	07	03		23	FR624	205 307,00	205 307,00	23 419,72	
1	FEDER	063	01	02	07	03		23	FR813	377 250,00	377 250,00	51 652,66	
1	FEDER	063	01	03	07	01		01	ES212	154 407,14	100 364,64	0,00	
1	FEDER	063	01	03	07	01		01	FR615	158 562,50	103 065,63	0,00	
1	FEDER	063	01	03	07	01		13	FR621	34 066,47	22 143,21	0,00	
1	FEDER	063	01	03	07	03		23	FR621	127 716,00	127 716,00	0,00	
1	FEDER	066	01	01	07	01		01	FR615	412 350,00	328 122,50	56 058,04	
1	FEDER	066	01	01	07	01		20	ES220	2 712,79	2 712,79	2 712,79	
1	FEDER	066	01	01	07	01		20	FR615	298 387,85	298 387,85	97 784,48	
1	FEDER	066	01	01	07	01		24	ES212	153 434,63	153 434,63	62 098,32	
1	FEDER	066	01	01	07	01		24	ES220	188 819,06	188 819,06	63 181,19	
1	FEDER	066	01	01	07	01		24	FR615	512 526,00	512 526,00	227 960,16	
1	FEDER	066	01	01	07	03		01	FR815	200 551,00	200 551,00	0,00	
1	FEDER	066	01	01	07	03		24	ES243	600 000,00	600 000,00	82 729,48	
1	FEDER	066	01	01	07	03		24	FR626	400 000,00	295 000,00	38 105,01	
1	FEDER	066	01	02	07	01		01	ES220	241 650,00	241 650,00	28 265,93	
1	FEDER	066	01	02	07	01		01	FR615	236 050,00	236 050,00	0,00	
1	FEDER	066	01	02	07	01		03	ES513	99 999,82	99 999,82	28 361,08	
1	FEDER	066	01	02	07	01		13	FR623	237 551,65	237 551,65	32 776,31	
1	FEDER	066	01	02	07	01		20	ES220	171 862,87	171 862,87	0,00	
1	FEDER	066	01	02	07	03		15	ES513	150 000,00	150 000,00	0,00	
1	FEDER	066	01	03	07	01		01	ES512	120 000,00	78 000,00	0,00	
1	FEDER	066	01	03	07	01		01	FR623	516 804,50	370 922,93	45 526,79	
1	FEDER	066	01	03	07	01		15	AD	10 000,00	0,00	0,00	
1	FEDER	066	01	03	07	03		01	ES243	379 533,40	379 533,40	78 370,87	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Axe prioritaire	Fond	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'intervention territoriale	Dimension de l'objectif thématique	Thème secondaire du FSE	Dimension économique	Dimension de la localisation	Coût éligible total des opérations sélectionnées pour l'aide	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour l'aide	La dépense éligible totale déclarée par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	066	01	03	07	03		01	ES511	488 957,00	488 957,00	0,00	
1	FEDER	066	01	03	07	03		01	FR621	202 492,00	202 492,00	0,00	
1	FEDER	066	01	03	07	03		03	ES212	100 000,00	100 000,00	0,00	
1	FEDER	066	01	03	07	03		15	ES243	452 000,00	311 300,00	0,00	
1	FEDER	066	01	03	07	03		15	ES511	220 000,00	143 000,00	0,00	
1	FEDER	066	01	03	07	03		15	FR101	390 000,00	253 500,00	49 904,15	
1	FEDER	066	01	03	07	03		15	FR626	108 000,00	108 000,00	0,00	
1	FEDER	069	01	01	07	01		01	ES213	125 192,00	81 374,80	17 022,50	
1	FEDER	069	01	01	07	01		13	ES220	197 584,00	197 584,00	78 245,30	
1	FEDER	069	01	01	07	01		13	FR615	54 257,00	54 257,00	14 217,14	
1	FEDER	069	01	01	07	01		24	ES211	349 153,00	226 949,00	135 665,64	
1	FEDER	069	01	01	07	01		24	FR615	198 025,00	128 716,00	48 830,23	
1	FEDER	069	01	01	07	03		01	ES212	292 746,00	190 284,90	37 546,68	
1	FEDER	069	01	02	07	01		01	ES213	241 650,00	157 072,50	33 907,69	
1	FEDER	069	01	02	07	01		13	ES220	258 727,00	258 727,00	21 364,39	
1	FEDER	069	01	03	07	01		13	ES211	163 456,00	163 456,00	38 739,19	
1	FEDER	069	01	03	07	01		13	ES220	733 721,23	733 721,23	73 487,68	
1	FEDER	069	01	03	07	01		13	FR623	618 333,00	618 333,00	95 038,25	
2	FEDER	087	01	01	07	05		22	AD	1 154 307,00	1 124 307,00	10 054,84	16
2	FEDER	087	01	01	07	05		22	ES212	399 264,62	399 264,62	279 338,07	
2	FEDER	087	01	01	07	05		22	ES213	240 000,00	240 000,00	127 500,00	0
2	FEDER	087	01	01	07	05		22	ES220	106 916,52	69 495,74	51 368,41	
2	FEDER	087	01	01	07	05		22	ES243	96 267,60	96 267,60	21 207,68	
2	FEDER	087	01	01	07	05		22	ES511	232 433,65	232 433,65	93 598,78	
2	FEDER	087	01	01	07	05		22	FR105	344 522,48	223 939,61	119 613,00	
2	FEDER	087	01	01	07	05		22	FR615	561 248,54	561 248,54	307 394,10	
2	FEDER	087	01	01	07	05		22	FR621	1 177 692,30	1 177 692,30	608 784,61	0
2	FEDER	087	01	01	07	05		22	FR623	3 524 830,46	3 524 830,46	961 768,46	
2	FEDER	087	01	01	07	05		22	FR626	1 026 675,38	1 026 675,38	122 126,39	
2	FEDER	087	01	02	07	05		22	ES213	111 634,84	111 634,84	55 269,09	
2	FEDER	087	01	02	07	05		22	ES243	304 979,12	304 979,12	150 346,28	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	AD	80 277,50	40 670,00	27 012,01	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	ES211	311 799,41	304 485,31	51 060,57	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	ES212	54 005,65	35 103,67	5 385,04	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	ES213	318 114,43	318 114,43	68 717,63	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	ES241	4 500 691,50	4 500 691,50	1 293 735,30	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	ES243	353 100,47	353 100,47	88 111,14	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	ES300	671 042,79	671 042,79	35 965,91	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	ES511	526 121,60	526 121,60	96 559,64	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	ES512	2 055 986,00	2 055 986,00	133 110,96	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	ES513	150 095,90	150 095,90	63 045,71	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	ES514	139 375,49	139 375,49	20 000,50	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Axe prioritaire	Fond	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'intervention territoriale	Dimension de l'objectif thématique	Thème secondaire du FSE	Dimension économique	Dimension de la localisation	Coût éligible total des opérations sélectionnées pour l'aide	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour l'aide	La dépense éligible totale déclarée par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	FR	159 158,46	159 158,46	73 881,75	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	FR101	35 427,50	35 427,50	0,00	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	FR105	225 021,12	225 021,12	0,00	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	FR615	384 384,59	384 384,59	53 369,71	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	FR623	1 081 282,74	1 081 282,74	273 559,73	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	FR626	5 557 846,07	5 557 846,07	77 695,51	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	FR813	55 000,00	55 000,00	0,00	
2	FEDER	087	01	03	07	05		22	FR815	1 477 197,23	1 477 197,23	207 204,67	
2	FEDER	088	01	01	07	05		22	ES212	453 910,86	453 910,86	0,00	
2	FEDER	088	01	01	07	05		22	ES511	421 250,00	421 250,00	0,00	
2	FEDER	088	01	02	07	05		22	ES511	303 179,53	280 639,53	16 772,07	
2	FEDER	088	01	02	07	05		22	FR101	135 875,00	88 318,75	0,00	
2	FEDER	088	01	02	07	05		22	FR246	317 000,00	317 000,00	0,00	
2	FEDER	088	01	02	07	05		22	FR626	159 000,00	159 000,00	0,00	
2	FEDER	088	01	03	07	05		22	HD	25 515,00	0,00	4 459,46	
2	FEDER	088	01	03	07	05		22	ES211	831 429,00	831 429,00	85 311,14	
2	FEDER	088	01	03	07	05		22	ES220	1 695 984,00	1 695 984,00	145 710,49	
2	FEDER	088	01	03	07	05		22	ES243	665 000,00	665 000,00	0,00	
2	FEDER	088	01	03	07	05		22	FR421	92 000,00	92 000,00	0,00	
2	FEDER	088	01	03	07	05		22	FR615	2 301 430,00	2 301 430,00	0,00	
2	FEDER	088	01	03	07	05		22	FR824	143 950,00	143 950,00	22 857,40	
3	FEDER	085	01	01	07	06		01	FR815	62 520,00	62 520,00	11 297,10	
3	FEDER	085	01	01	07	06		15	ES220	288 639,54	288 639,54	51 784,37	
3	FEDER	085	01	01	07	06		15	FR615	160 152,30	160 152,30	3 469,24	
3	FEDER	085	01	01	07	06		22	ES211	2 212 411,85	2 212 411,85	1 232 834,46	
3	FEDER	085	01	01	07	06		22	ES212	709 088,39	709 088,39	219 920,46	
3	FEDER	085	01	01	07	06		22	ES213	1 115 978,41	1 115 978,41	40 237,21	
3	FEDER	085	01	01	07	06		22	ES220	1 816 096,42	1 816 096,42	1 062 174,29	
3	FEDER	085	01	01	07	06		22	ES241	681 460,48	681 460,48	164 501,82	
3	FEDER	085	01	01	07	06		22	ES511	0,00	0,00	0,00	31
3	FEDER	085	01	01	07	06		22	FR615	1 920 108,39	1 755 571,18	934 889,30	
3	FEDER	085	01	01	07	06		24	ES211	357 180,00	357 180,00	358 120,65	
3	FEDER	085	01	01	07	06		24	ES212	29 924,00	29 924,00	20 813,91	
3	FEDER	085	01	01	07	06		24	ES213	29 924,00	29 924,00	29 281,92	
3	FEDER	085	01	01	07	06		24	ES220	91 375,00	91 375,00	90 428,33	
3	FEDER	085	01	01	07	06		24	FR615	90 085,00	90 085,00	70 498,11	
3	FEDER	085	01	02	07	06		01	FR626	36 263,00	36 263,00	8 166,87	
3	FEDER	085	01	02	07	06		22	ES220	978 826,70	978 826,70	148 988,33	
3	FEDER	085	01	02	07	06		22	FR532	159 945,25	159 945,25	64 528,53	
3	FEDER	085	01	02	07	06		22	FR615	1 018 400,00	1 018 400,00	0,00	
3	FEDER	085	01	02	07	06		22	FR624	379 828,62	246 888,60	0,00	
3	FEDER	085	01	02	07	06		22	FR626	1 811 469,30	1 811 469,30	8 474,99	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Axe prioritaire	Fond	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'intervention territoriale	Dimension de l'objectif thématique	Thème secondaire du FSE	Dimension économique	Dimension de la localisation	Coût éligible total des opérations sélectionnées pour l'aide	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour l'aide	La dépense éligible totale déclarée par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
3	FEDER	085	01	03	07	06		01	ES511	604 151,77	584 901,77	0,00	
3	FEDER	085	01	03	07	06		01	ES512	84 041,23	54 626,80	0,00	
3	FEDER	085	01	03	07	06		01	FR815	589 410,00	583 636,75	21 689,98	
3	FEDER	085	01	03	07	06		15	ES220	509 048,02	509 048,02	115 582,64	
3	FEDER	085	01	03	07	06		15	FR621	51 678,74	51 678,74	0,00	
3	FEDER	085	01	03	07	06		15	FR815	481 077,93	481 077,93	0,00	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	HD	23 940,00	0,00	11 706,61	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	ES211	429 732,01	330 325,81	248 600,56	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	ES212	165 800,00	107 770,00	0,00	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	ES213	506 805,17	506 805,17	98 916,58	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	ES220	872 143,90	872 143,90	313 022,00	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	ES241	76 300,00	76 300,00	0,00	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	ES243	296 614,56	296 614,56	87 373,86	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	ES511	364 083,47	330 553,47	57 775,26	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	ES513	1 385 802,53	1 385 802,53	623 346,06	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	FR	354 540,09	333 818,91	230 216,65	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	FR101	70 294,25	70 294,25	25 491,37	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	FR612	100 800,00	100 800,00	0,00	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	FR615	599 753,79	581 216,87	371 416,41	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	FR621	366 448,00	347 943,10	91 251,60	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	FR623	830 413,05	811 825,87	326 521,21	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	FR626	247 484,31	228 924,22	90 816,65	
3	FEDER	085	01	03	07	06		22	FR815	274 434,66	255 843,52	60 016,74	
3	FEDER	085	01	03	07	06		24	FR626	159 050,77	159 050,77	38 056,12	
3	FEDER	091	01	01	07	06		15	FR	208 152,31	208 152,31	116 872,42	
3	FEDER	091	01	01	07	06		15	ES243	739 500,01	739 500,01	115 473,51	
3	FEDER	091	01	01	07	06		15	ES511	575 175,00	575 175,00	0,00	
3	FEDER	091	01	01	07	06		15	ES512	322 829,23	270 329,23	0,00	
3	FEDER	091	01	01	07	06		15	FR626	140 549,23	140 549,23	20 681,30	
3	FEDER	091	01	01	07	06		15	FR815	70 221,55	70 221,55	27 866,65	
3	FEDER	091	01	02	07	06		15	ES241	669 597,00	669 597,00	237 855,56	
3	FEDER	091	01	02	07	06		15	ES511	578 750,00	578 750,00	0,00	
3	FEDER	091	01	02	07	06		15	ES512	28 000,00	28 000,00	0,00	
3	FEDER	091	01	02	07	06		15	ES513	892 376,92	846 981,92	435 806,69	
3	FEDER	091	01	02	07	06		15	FR615	70 991,43	70 991,43	27 635,43	
3	FEDER	091	01	02	07	06		15	FR626	1 688 135,39	1 688 135,39	1 613 688,95	
3	FEDER	091	01	02	07	06		15	FR815	710 872,30	686 872,30	75 921,54	
3	FEDER	091	01	03	07	06		15	ES220	2 208 262,42	2 208 262,42	227 489,11	
3	FEDER	091	01	03	07	06		15	ES241	1 567 651,48	1 462 651,48	184 407,70	
3	FEDER	091	01	03	07	06		15	ES243	1 056 000,00	1 056 000,00	0,00	
3	FEDER	091	01	03	07	06		15	ES513	449 387,69	449 387,69	73 161,64	
3	FEDER	091	01	03	07	06		15	FR615	4 267 405,67	4 042 057,82	342 903,97	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Axe prioritaire	Fond	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'intervention territoriale	Dimension de l'objectif thématique	Thème secondaire du FSE	Dimension économique	Dimension de la localisation	Coût éligible total des opérations sélectionnées pour l'aide	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour l'aide	La dépense éligible totale déclarée par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
3	FEDER	091	01	03	07	06		15	FR621	840 300,00	840 300,00	0,00	
3	FEDER	091	01	03	07	06		15	FR623	194 380,00	194 380,00	0,00	
3	FEDER	091	01	03	07	06		15	FR626	1 073 500,00	1 073 500,00	198 887,05	
3	FEDER	091	01	03	07	06		15	FR815	347 207,69	347 207,69	114 290,36	
3	FEDER	091	01	03	07	06		22	HD	3 500,00	0,00	0,00	
3	FEDER	091	01	03	07	06		22	ES220	299 867,54	299 867,54	56 331,60	
3	FEDER	091	01	03	07	06		22	ES300	217 711,23	141 512,30	0,00	
3	FEDER	091	01	03	07	06		22	ES511	518 822,03	445 899,49	0,00	
3	FEDER	091	01	03	07	06		22	FR532	710 948,21	553 104,34	0,00	
3	FEDER	091	01	03	07	06		24	ES241	445 949,00	402 108,35	191 120,44	
3	FEDER	091	01	03	07	06		24	ES513	227 397,00	227 397,00	43 349,13	
3	FEDER	091	01	03	07	06		24	FR623	407 209,00	407 209,00	0,00	
3	FEDER	091	01	03	07	06		24	FR626	999 773,42	999 773,42	511 709,16	
3	FEDER	094	01	01	07	06		15	ES212	448 000,00	448 000,00	107 286,96	
3	FEDER	094	01	01	07	06		15	ES213	448 000,00	448 000,00	207 588,28	
3	FEDER	094	01	01	07	06		15	ES220	100 043,00	100 043,00	0,00	
3	FEDER	094	01	01	07	06		15	ES511	401 140,00	332 225,00	53 448,72	
3	FEDER	094	01	01	07	06		22	ES511	123 213,70	123 213,70	25 614,17	
3	FEDER	094	01	01	07	06		22	ES512	552 835,50	552 835,50	0,00	
3	FEDER	094	01	01	07	06		22	ES513	662 633,65	662 633,65	6 348,66	
3	FEDER	094	01	01	07	06		22	FR815	928 173,50	928 173,50	0,00	
3	FEDER	094	01	02	07	06		15	ES511	448 000,00	448 000,00	45 370,75	
3	FEDER	094	01	02	07	06		15	ES512	1 034 827,83	1 034 827,83	0,00	
3	FEDER	094	01	02	07	06		15	FR621	355 265,00	355 265,00	92 865,49	
3	FEDER	094	01	02	07	06		15	FR623	923 675,44	923 675,44	257 477,59	
3	FEDER	094	01	02	07	06		15	FR626	43 254,00	43 254,00	0,00	
3	FEDER	094	01	02	07	06		15	FR815	133 254,00	133 254,00	0,00	
3	FEDER	094	01	02	07	06		24	ES213	100 000,00	100 000,00	10 727,25	
3	FEDER	094	01	02	07	06		24	ES241	130 000,00	130 000,00	0,00	
3	FEDER	094	01	02	07	06		24	ES511	100 000,00	100 000,00	0,00	
3	FEDER	094	01	02	07	06		24	FR621	150 000,00	150 000,00	15 693,20	
3	FEDER	094	01	02	07	06		24	FR623	120 000,00	120 000,00	0,00	
3	FEDER	094	01	03	07	06		15	ES220	931 180,00	931 180,00	78 486,84	
3	FEDER	094	01	03	07	06		15	ES511	74 685,24	74 685,24	0,00	
3	FEDER	094	01	03	07	06		15	ES512	595 357,49	595 357,49	0,00	
3	FEDER	094	01	03	07	06		15	ES513	121 693,77	109 625,77	0,00	
3	FEDER	094	01	03	07	06		15	FR615	1 791 922,00	1 691 997,00	28 759,68	
3	FEDER	094	01	03	07	06		15	FR621	412 277,86	412 277,86	0,00	
3	FEDER	094	01	03	07	06		15	FR815	153 520,55	153 520,55	0,00	
3	FEDER	094	01	03	07	06		24	ES212	100 000,00	100 000,00	0,00	
3	FEDER	094	01	03	07	06		24	ES241	1 817 016,92	1 817 016,92	488 441,88	
3	FEDER	094	01	03	07	06		24	ES512	1 371 384,00	1 371 384,00	756 005,90	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Axe prioritaire	Fond	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'intervention territoriale	Dimension de l'objectif thématique	Thème secondaire du FSE	Dimension économique	Dimension de la localisation	Coût éligible total des opérations sélectionnées pour l'aide	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour l'aide	La dépense éligible totale déclarée par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
3	FEDER	094	01	03	07	06		24	ES513	100 000,00	100 000,00	17 380,20	
3	FEDER	094	01	03	07	06		24	FR626	651 762,44	632 301,75	217 784,11	
3	FEDER	094	01	03	07	06		24	FR815	1 009 445,00	1 009 445,00	22 273,00	
3	FEDER	095	01	01	07	06		15	ES220	384 617,31	384 617,31	243 247,40	
3	FEDER	095	01	01	07	06		15	FR615	384 615,38	384 615,38	162 633,96	
3	FEDER	095	01	02	07	06		15	ES212	384 615,38	384 615,38	295 543,99	
3	FEDER	095	01	02	07	06		15	FR623	84 681,00	84 681,00	0,00	
3	FEDER	095	01	03	07	06		24	FR815	2 107 389,00	2 107 389,00	205 747,50	
4	FEDER	044	01	01	07	07		12	ES212	1 820 791,00	1 820 791,00	215 707,74	
4	FEDER	044	01	01	07	07		12	ES511	634 050,29	634 050,29	67 382,04	
4	FEDER	044	01	01	07	07		12	FR615	2 582 332,40	2 582 332,40	856 814,92	
4	FEDER	044	01	01	07	07		12	FR623	111 538,60	111 538,60	15 716,69	
4	FEDER	044	01	01	07	07		12	FR815	606 284,73	537 617,15	51 677,41	
4	FEDER	044	01	02	07	07		12	ES243	268 099,95	268 099,95	16 481,61	
4	FEDER	044	01	02	07	07		12	FR615	642 776,02	642 776,02	0,00	
4	FEDER	044	01	03	07	07		12	ES511	977 161,00	977 161,00	0,00	
4	FEDER	044	01	03	07	07		12	FR815	705 945,00	705 945,00	0,00	
4	FEDER	090	01	01	07	07		12	ES212	1 815 461,54	1 815 461,54	737 647,96	
4	FEDER	090	01	01	07	07		12	ES220	2 725 100,00	2 725 100,00	342 460,86	
4	FEDER	090	01	01	07	07		12	ES512	2 018 269,25	2 018 269,25	0,00	
4	FEDER	090	01	01	07	07		12	FR615	4 860 913,84	4 860 913,84	2 332 104,48	
4	FEDER	090	01	01	07	07		12	FR815	1 239 500,00	1 239 500,00	0,00	
4	FEDER	090	01	02	07	07		12	ES513	1 251 830,00	1 251 830,00	0,00	
4	FEDER	090	01	02	07	07		12	FR815	1 431 500,00	1 431 500,00	397 470,73	
4	FEDER	090	01	03	07	07		12	FR623	2 430 023,00	2 430 023,00	0,00	9
5	FEDER	105	01	01	07	08		19	FR623	53 602,10	53 602,10	13 832,56	
5	FEDER	105	01	01	07	08		23	ES241	126 000,00	126 000,00	39 178,47	
5	FEDER	105	01	01	07	08		23	FR615	291 000,00	291 000,00	130 115,78	
5	FEDER	105	01	01	07	08		23	FR623	99 000,00	99 000,00	42 670,72	
5	FEDER	105	01	02	07	08		01	ES513	88 562,00	88 562,00	8 949,90	
5	FEDER	105	01	02	07	08		23	ES220	69 000,00	44 850,00	46 420,24	
5	FEDER	105	01	02	07	08		23	FR623	267 360,00	173 784,00	185 010,78	
5	FEDER	108	01	01	07	08		21	FR615	256 012,00	256 012,00	253 301,79	
5	FEDER	108	01	01	07	08		23	ES241	222 000,00	222 000,00	80 965,38	
5	FEDER	112	01	01	07	08		19	ES211	200 000,00	130 000,00	26 616,67	
5	FEDER	112	01	01	07	09		19	ES213	60 696,49	60 696,49	802,37	
5	FEDER	112	01	01	07	09		19	ES220	60 000,00	60 000,00	9 708,06	
5	FEDER	112	01	01	07	09		19	ES241	400 000,00	400 000,00	0,00	
5	FEDER	112	01	01	07	09		19	ES511	25 000,00	25 000,00	0,00	
5	FEDER	112	01	01	07	09		19	ES512	140 000,00	91 000,00	27 120,46	
5	FEDER	112	01	01	07	09		19	FR615	252 307,69	164 000,00	17 724,31	
5	FEDER	112	01	01	07	09		19	FR623	610 000,00	610 000,00	0,00	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Axe prioritaire	Fond	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'intervention territoriale	Dimension de l'objectif thématique	Thème secondaire du FSE	Dimension économique	Dimension de la localisation	Coût éligible total des opérations sélectionnées pour l'aide	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour l'aide	La dépense éligible totale déclarée par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
5	FEDER	112	01	01	07	09		20	HD	50 000,00	50 000,00	0,00	
5	FEDER	112	01	01	07	09		20	ES230	369 060,00	369 060,00	0,00	
5	FEDER	112	01	01	07	09		20	ES241	305 264,07	305 264,07	92 470,07	
5	FEDER	112	01	01	07	09		20	ES243	860 824,31	860 824,31	113 280,01	
5	FEDER	112	01	01	07	09		20	ES511	600 000,00	600 000,00	0,00	
5	FEDER	112	01	01	07	09		20	FR615	180 000,00	180 000,00	0,00	
5	FEDER	112	01	01	07	09		21	ES211	111 710,00	111 710,00	56 458,20	
5	FEDER	112	01	01	07	09		21	ES212	357 894,04	309 025,81	24 701,40	
5	FEDER	112	01	01	07	09		21	ES213	138 090,00	138 090,00	0,00	
5	FEDER	112	01	01	07	09		23	ES220	613 000,00	555 950,00	174 276,90	
5	FEDER	112	01	02	07	08		19	FR615	148 000,00	148 000,00	15 456,69	
5	FEDER	112	01	02	07	08		20	ES220	943 286,20	943 286,20	0,00	
5	FEDER	112	01	02	07	09		19	ES243	100 000,00	100 000,00	35 909,24	
5	FEDER	112	01	02	07	09		19	ES511	52 000,00	52 000,00	7 841,54	
5	FEDER	112	01	02	07	09		20	ES512	406 153,90	406 153,90	0,00	
5	FEDER	112	01	02	07	09		20	FR615	888 261,21	851 102,54	290 808,59	
5	FEDER	112	01	02	07	09		20	FR623	1 271 548,25	1 239 393,36	0,00	
5	FEDER	112	01	02	07	09		20	FR626	1 280 488,19	1 280 488,19	124 759,26	
5	FEDER	112	01	02	07	09		21	ES212	75 470,00	75 470,00	43 794,92	
5	FEDER	112	01	02	07	09		21	ES213	80 497,28	52 323,23	0,00	
5	FEDER	112	01	02	07	09		21	ES220	183 724,00	183 724,00	86 916,01	
5	FEDER	112	01	02	07	09		21	ES241	689 000,00	551 200,00	132 927,64	
5	FEDER	112	01	02	07	09		21	FR613	76 290,00	76 290,00	0,00	
5	FEDER	112	01	02	07	09		21	FR615	880 811,07	707 736,05	149 289,38	
5	FEDER	112	01	02	07	09		23	ES241	403 065,00	403 065,00	892,52	
5	FEDER	112	01	03	07	09		19	ES241	90 000,00	90 000,00	0,00	
5	FEDER	112	01	03	07	09		20	FR301	1 440 000,00	1 440 000,00	1 425 600,00	
5	FEDER	112	01	03	07	09		21	ES241	210 000,00	168 000,00	7 058,41	
5	FEDER	112	01	03	07	09		21	FR626	842 540,00	652 651,00	0,00	
5	FEDER	112	01	03	07	09		23	ES241	324 410,00	210 866,50	140 707,06	
5	FEDER	112	01	03	07	09		23	FR615	639 000,00	639 000,00	27 149,27	
5	FEDER	118	01	01	07	08		19	ES212	154 400,00	110 360,00	27 652,04	
5	FEDER	118	01	01	07	08		19	ES220	140 950,00	101 617,50	20 752,24	
5	FEDER	118	01	01	07	08		19	ES243	189 463,00	189 463,00	22 703,26	
5	FEDER	118	01	01	07	08		19	ES512	169 038,00	169 038,00	0,00	
5	FEDER	118	01	01	07	08		19	ES513	280 463,00	280 463,00	0,00	
5	FEDER	118	01	01	07	08		19	FR615	752 835,00	701 673,75	24 484,31	
5	FEDER	118	01	01	07	08		19	FR623	1 086 028,62	1 086 028,62	94 906,51	
5	FEDER	118	01	01	07	08		19	FR815	470 285,00	470 285,00	51 938,53	
5	FEDER	118	01	01	07	08		21	ES243	162 646,00	162 646,00	11 437,95	
5	FEDER	118	01	01	07	08		21	ES511	390 300,00	390 300,00	91 631,40	
5	FEDER	118	01	01	07	08		21	ES512	503 842,74	503 842,74	215 792,01	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Axe prioritaire	Fond	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'intervention territoriale	Dimension de l'objectif thématique	Thème secondaire du FSE	Dimension économique	Dimension de la localisation	Coût éligible total des opérations sélectionnées pour l'aide	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour l'aide	La dépense éligible totale déclarée par les bénéficiaires à l'Autorité de Gestion	Nombre d'opérations sélectionnées
5	FEDER	118	01	01	07	08		21	FR	193 244,00	125 608,60	111 372,91	
5	FEDER	118	01	01	07	08		21	FR613	413 321,00	413 321,00	174 743,25	
5	FEDER	118	01	01	07	08		21	FR623	532 459,05	512 286,85	190 377,90	
5	FEDER	118	01	01	07	08		21	FR815	772 533,90	725 170,76	340 621,71	
5	FEDER	118	01	01	07	08		23	ES213	158 000,00	158 000,00	99 545,93	
5	FEDER	118	01	01	07	08		23	ES511	163 000,00	163 000,00	67 794,23	
5	FEDER	118	01	01	07	08		23	ES512	252 030,00	252 030,00	143 393,87	
5	FEDER	118	01	01	07	08		23	FR623	63 000,00	63 000,00	8 937,82	
5	FEDER	118	01	01	07	09		19	HD	59 652,00	59 652,00	11 600,67	
5	FEDER	118	01	02	07	08		19	ES111	243 000,00	157 950,00	48 619,15	
5	FEDER	118	01	02	07	08		19	ES211	269 948,07	269 948,07	80 747,55	
5	FEDER	118	01	02	07	08		19	ES212	299 638,00	299 638,00	68 142,36	
5	FEDER	118	01	02	07	08		19	ES220	386 517,05	386 517,05	96 394,10	
5	FEDER	118	01	02	07	08		19	ES243	270 000,00	270 000,00	135 384,04	
5	FEDER	118	01	02	07	08		19	ES511	332 192,75	332 192,75	139 046,80	
5	FEDER	118	01	02	07	08		19	FR612	268 626,27	268 626,27	91 191,97	
5	FEDER	118	01	02	07	08		19	FR615	204 975,00	165 075,00	0,00	
5	FEDER	118	01	02	07	08		19	FR621	142 000,00	142 000,00	19 648,63	
5	FEDER	118	01	02	07	08		21	HD	0,00	0,00	0,00	
5	FEDER	118	01	02	07	08		21	ES211	309 033,00	200 871,45	184 635,41	
5	FEDER	118	01	02	07	08		21	ES220	492 120,00	414 878,00	228 203,48	
5	FEDER	118	01	02	07	08		21	FR615	88 596,00	88 596,00	51 450,82	
5	FEDER	118	01	02	07	08		21	FR621	113 269,20	113 269,20	0,00	
5	FEDER	118	01	03	07	08		01	ES513	151 788,00	151 788,00	15 191,34	
5	FEDER	118	01	03	07	08		01	FR621	341 277,00	341 277,00	36 950,66	
5	FEDER	118	01	03	07	08		19	ES511	89 229,60	89 229,60	23 165,81	
5	FEDER	118	01	03	07	08		19	ES512	58 375,95	58 375,95	9 958,86	
5	FEDER	118	01	03	07	08		19	ES513	250 369,48	250 369,48	57 460,21	
5	FEDER	118	01	03	07	08		19	FR621	163 575,95	163 575,95	48 971,64	
5	FEDER	118	01	03	07	08		19	FR821	134 569,90	134 569,90	20 995,79	
5	FEDER	118	01	03	07	08		21	ES241	488 723,25	431 831,36	49 865,72	
5	FEDER	118	01	03	07	08		21	ES243	187 980,00	187 980,00	0,00	
5	FEDER	118	01	03	07	08		21	ES513	123 117,20	123 117,20	12 826,45	
5	FEDER	118	01	03	07	08		21	FR623	881 917,00	744 683,75	44 291,30	
5	FEDER	118	01	03	07	08		23	FR621	100 000,00	100 000,00	7 673,95	
5	FEDER	118	01	03	07	08		23	FR813	180 000,00	180 000,00	80 370,62	24
6	FEDER	121	01	07	07			24	FR	7 038 778,41	7 038 778,41	1 737 994,64	1
6	FEDER	121	01	07	07			24	FR	7 038 778,42	7 038 778,42	1 737 994,65	
6	FEDER	122	01	07	07			24	FR	286 690,25	286 690,25	36 106,25	
6	FEDER	122	01	07	07			24	FR	286 690,25	286 690,25	36 106,25	
6	FEDER	123	01	07	07			24	FR	248 184,00	248 184,00	21 277,49	
6	FEDER	123	01	07	07			24	FR	248 184,00	248 184,00	21 277,49	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

3.4.5 Tableau 6 : Coûts cumulés de la totalité ou d'une partie d'une opération exécutée en dehors de la partie de la zone de programme appartenant à l'Union

Le montant de l'aide FEDER pour des activités situées en dehors de la zone du programme s'élève à 6 050 778,94 euros, ce qui correspond à 3,96 % du FEDER programmé.

1 Opération/opérations (2)	2 Montant de l'aide FEDER (1)prévu d'être utilisé pour la totalité ou pour une partie d'une opération exécutée en dehors de la zone de programme de l'Union sur la base des opérations sélectionnées (en EUR)	3 Pourcentage du montant total alloué à la totalité ou à une partie d'une opération située en dehors de la zone de programme appartenant à l'Union (%) (Colonne 2 / montant total alloué à l'aide du FEDER au niveau du programme * 100)	4 Montant de l'aide du FEDER utilisée pour la totalité ou pour une partie d'une opération exécutée en dehors de la zone du programme appartenant à l'Union déclarée par le bénéficiaire à l'Autorité de Gestion (en EUR)	5 Pourcentage du montant total alloué à la totalité ou à une partie d'une opération située en dehors de la zone du programme appartenant à l'Union (%) (Colonne 4 / montant total alloué à l'aide du FEDER au niveau du programme * 100)
EFA026/15 - INTURPYR	135 299,01	0,07 %	116 872,00	0,06 %
EFA028/15 - CANOPEE	23 027,87	0,01 %	0	
EFA032/15 H2Piy	83 715,00	0,04 %	0	
EFA041/15 - ETESS	268 658,49	0,14 %	174 743,00	0,09 %
EFA046/15 - MAREA	223 939,61	0,12 %	119 613,00	0,06 %
EFA054/15 - TXINBADIA	103 964,41	0,05 %	64 529,00	0,03 %
EFA057/15 - GREEN	65 250,00	0,03 %	44 214,00	0,02 %
EFA076/15 - De mar a mar	117 000,00	0,06 %	80 371,00	0,04 %
EFA079/15 - HABIOS	210 892,56	0,11 %	211 494,00	0,11 %
EFA092/15 iForWood	102 757,20	0,05 %	15 489,00	0,01 %
EFA097/15 - PyreneFP	174 607,08	0,09 %	91 192,00	0,05 %
EFA100/15 FLORAPYR	103 453,00	0,05 %	73 882,00	0,04 %
EFA102/15 - PYREMPFOR	87 470,43	0,05 %	20 996,00	0,01 %
EFA151/16 - EKIN	49 588,50	0,03 %	0	
EFA158/16 - POCRISC	447 736,25	0,24 %	22 857,00	0,01 %
EFA169/16 COOPEREM	35 750,00	0,02 %	0	
EFA176/16 - DBS	299 000,00	0,16 %	67 886,00	0,04 %
EFA183/16 - OUTBIOTICS	226 305,95	0,12 %	0	
EFA194/16 - TNSI	306 039,50	0,16 %	0	
EFA210/16 - PIRAGUA	582 441,54	0,31 %	35 966,00	0,02 %
EFA220 - ADNPYR	603 628,54	0,32 %	0	
EFA224/16 - FAUNAPYR	65 520,00	0,03 %	0	
EFA233/16 - PLN	246 889,00	0,13 %	0	
EFA278/16 - PYRENART	436 918,00	0,23 %	75 072,00	0,04 %
EFA279/16 - ENTREPYR -II	253 500,00	0,13 %	49 904,00	0,03 %
EFA293/16 - AT POCTEFA 14-20	797 427,00	0,42 %	546 389,00	0,29 %
TOTAL	6 050 778,94		1 811 469,00	

1) L'aide du FEDER correspond à la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.

2) Conformément aux limites maximales établies à l'article 20 du Règlement (UE) n ° 1299/2013.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

En 2018, le plan d'évaluation a commencé par REGIO PLUS CONSULTING, S.L., avec le suivi du Groupe de Travail et le SC. Trois exercices d'évaluation (E1, E2 et E3) ont été réalisés et la Révision du Cadre de Performance (S2) a débuté. Une analyse externe des indicateurs de résultat a également commencé en 2018, réalisé par un prestataire externe, IDOM CONSULTING, ENGINEERING, ARCHITECTURE SAU.

Incitativité et sélection des axes 1 et 3 (E1)

Le développement et l'innovation (axe 1), ainsi que la préservation et la valorisation des ressources culturelles et naturelles (axe 3), ont été consolidés comme deux objectifs élémentaires de la zone de coopération du programme et comme les plus significatifs du point de vue financier (51,7 % de l'aide FEDER) et du nombre de projets (58,6 % des approuvés dans le 1^{er} et 2^{ème} appels à projets).

Il est conclu que les deux axes sont très dynamiques et présentent un important effet d'appel. Cela s'est traduit en un haut niveau de demande dans les appels à projets et en une augmentation du nombre de bénéficiaires potentiels participant aux candidatures. En plus du processus de sélection rigoureux, cela a permis la programmation de projets de grande qualité, caractérisés par un important apport FEDER et par leur capacité de dynamisation, durant l'exécution dans le cas des projets de l'axe 1 et au-delà de la durée de l'aide FEDER dans le cas de l'axe 3.

Bien que l'exécution des projets se trouve, en général, dans une phase initiale, les prévisions affichées dans les candidatures visent une avancée dans les OS, qui dépasserait les attentes initiales du programme dans l'axe 1, alors que le degré de réalisation peut se considérer moyen dans les OS de l'axe 3.

La considération des principes horizontaux dans ces projets est significative durant la phase de programmation, tant dans le programme (analyse de contexte, stratégie et système de suivi) que dans les projets (formulaire de candidature et critères de sélection). Presque tous les projets programmés dans les axes 1 et 3 intègrent des actions spécifiques en vue de leur examen, et pour le reste, la neutralité est garantie. Les actions prévues visent à une contribution efficace au développement durable, l'égalité des opportunités et la non-discrimination et l'égalité des opportunités entre hommes et femmes.

Évaluation intermédiaire de l'exécution du PO (E2)

L'évaluation globale de la structure organisationnelle du POCTEFA 2014-2020 est positive, avec une délimitation des fonctions adéquate et la disponibilité d'instruments de gestion caractérisés par leur efficacité élevée, soutenue par la culture de coopération développée.

La structure se caractérise par sa représentativité de territoires et parties impliquées, ce qui la rend assez complexe, mais donne lieu à un système efficace.

L'architecture globale qui implique les systèmes et procédures s'est préparée graduellement durant les différentes périodes, adaptant les mécanismes aux besoins

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

enregistrés par les bénéficiaires eux-mêmes, les autorités du PO et l'évolution de la politique de cohésion.

Présentation de candidatures et sélection : elle se caractérise par sa flexibilité et capacité d'adaptation afin de résoudre les problèmes rencontrés lors des précédents appels à projets, par l'aptitude à répondre aux objectifs du programme, ainsi que par la participation remarquable des différents composants de la structure organisationnelle. Les faiblesses pouvant être soulignées sont la charge bureaucratique pour les bénéficiaires potentiels et la consommation de ressources pour les Autorités du Programme.

Contrôle et vérification : procédure structurée en plusieurs sous-procédures, qui garantit le respect des exigences réglementaires et la séparation des fonctions, et qui contribue à minimiser le risque d'irrégularités. Dans la pratique, certains inconvénients sont apparus sur la thématique du marché public et le développement de l'activité du contrôleur de premier niveau, mais ont été résolus grâce à un nouveau contrat.

- ✦ *Lutte contre la fraude* : système cohérent, vaste et profond qui compte sur la participation active de tous les agents du Programme. Afin de faciliter son exécution efficace, il est recommandé de rédiger une explication de la procédure dans un guide et d'apporter de plus grandes orientations pour la conception et l'exécution des plans d'action.
- ✦ *Suivi* : informations complètes et homogènes grâce à un système de suivi et d'analyse efficace.
- ✦ *Information et communication* : cela garantit le respect des exigences réglementaires et la réalisation des objectifs de la Stratégie de Communication, grâce au développement des mesures conformément au calendrier prévu et à la participation active de tous les agents, favorisée par le soutien et les outils adoptés par l'AG/SC.

Durant les premières années du développement du Programme, la dynamisation et la promotion de nouveaux projets ont été une référence parmi les fonctions du SC et du partenariat du Programme, permettant une vaste diversité d'activités et d'outils.

Deux appels à projets ont déjà eu lieu jusqu'à présent (dates de lancement en 2015 et 2016), dans lesquels 122 projets ont été approuvés avec une aide FEDER de 154 197 590,72 € (81,44 % de l'aide programmée), y compris l'Assistance Technique.

L'aide FEDER sollicitée par les bénéficiaires potentiels, a dépassé l'offre proposée, avec notamment une demande élevée dans tous les OS et une plus faible dans le 8CTE (axe 4).

Concernant l'Assistance Technique : les moyens disponibles (financiers, humains et techniques) peuvent être considérés comme adaptés. D'un point de vue financier, la dynamique d'exécution et de déclaration de dépenses dans l'axe 6 a été conditionnée par la mise en œuvre du Programme, ainsi que par l'approbation de l'opération dans laquelle les actions de l'AT s'inscrivent. Au 31/12/17, l'efficacité financière est réduite, bien que les réussites obtenues en termes de productivité et de résultat soient considérables. Il existe, de fait, une efficacité moyenne-haute dans chaque cas.

Toutes les mesures programmées visant à la réduction de la charge administrative supportée par les bénéficiaires ont été mises en œuvre.

Évaluation de la stratégie de communication (E3)

L'évaluation a permis de vérifier que les demandes d'informations de tous les publics cibles ont été traitées de façon appropriée grâce à la Stratégie de Communication. Toutes les mesures couvrent au moins un des besoins d'informations et tous les besoins ont été considérés par plusieurs mesures de la Stratégie.

Il existe un degré élevé de cohérence de la Stratégie de Communication par rapport aux besoins d'informations des destinataires, basé sur un schéma d'intervention où ces besoins ont été pris en compte dans la définition d'outils de communication. La diversité d'outils utilisés pour la communication permet de gérer les objectifs établis dans la Stratégie.

Une possible amélioration a été détectée dans la dimension quantitative des indicateurs d'évaluation qui sont établis avec un caractère global au lieu d'être associés aux résultats prévus, ce qui rend difficile l'évaluation de la réalisation des objectifs.

L'évaluation réalisée par les bénéficiaires des informations reçues est très positive. Il existe une profonde connaissance du Programme et de ses Objectifs Spécifiques ; les informations diffusées dans le cadre des appels à projets sont considérées suffisantes. La connaissance de la Politique de Cohésion au-delà du Programme est moindre.

L'outil de communication le mieux évalué par les Autorités et les membres du Comité de Suivi est le site web du Programme. De même, les nouveaux outils créés pendant la période 2014-2020, notamment ceux liés aux TIC (webinaires et réseaux sociaux), qui permettent un plus grand impact et des économies au niveau des dépenses de participation, ont reçu une évaluation positive.

Dans le domaine spécifique du respect des responsabilités de communication par les projets, le Guide de Communication et le Manuel d'utilisation du logo reçoivent une évaluation particulièrement positive.

L'évaluation propose des améliorations telles que l'augmentation des informations concernant les aspects financiers du Programme et une meilleure utilisation des informations générées par les projets. L'étude spécifique réalisée sur les instruments en ligne a permis de tirer des conclusions sur : leur utilisation, évolution et son succès actuel, notamment dans le cas des réseaux sociaux les plus actifs (Facebook et Twitter). En ce sens, ces deux réseaux sociaux ont beaucoup progressé ces trois dernières années, POCTEFA étant un des programmes transfrontaliers Interreg les plus actifs sur les réseaux sociaux.

Les analyses réalisées révèlent que les projets investissent environ 7 % du budget global à la communication.

Rapport d'analyses et de vérification des indicateurs de résultat de l'objectif au 31 décembre 2018

La programmation effectuée a permis un bon progrès des indicateurs de résultat, en fonction des prévisions faites, si ce n'est dans le cadre des indicateurs 1R2 et 2R1. Ce rapport a été rédigé en mars 2019.

Révision du cadre de rendement des opérations en cours (S2)

Ce document aborde une analyse des indicateurs financiers et de productivité, qui forment le cadre de rendement. Dans tous les axes, à l'exception de l'axe 4, les indicateurs de réalisation ont atteint une exécution supérieure à 85 % de l'objectif pour 2018, et on peut donc considérer le cadre de rendement accompli. Concernant les indicateurs financiers en 2018, la procédure de certification et de contrôle s'est accélérée, ce qui a permis d'atteindre des pourcentages relativement élevés. L'évolution des indicateurs de productivité a également été très favorable, aboutissant à des résultats satisfaisants, à l'exception d'un seul indicateur de l'axe 4 où l'objectif était de 1 et qui n'a pas été atteint. La dynamique de mise en œuvre du Programme était plutôt lente les premières années, mais en 2018, nous pouvons affirmer que le Programme a avancé à une bonne vitesse de croisière, obtenant des résultats optimaux. Il convient de noter que ce rapport a été rédigé en mai 2019.

5. QUESTIONS AFFECTANT LA PERFORMANCE DU PROGRAMME ET LES MESURES ADOPTÉES.

5.a) Questions affectant la performance du programme et les mesures adoptées (7 000)

La Commission européenne a indiqué, dans une lettre du 29/06/2018 reçue le 12/07/2018 et adressée à l'Autorité de Gestion, qu'il était nécessaire de fournir des clarifications et des mesures correctives sur différents sujets susceptibles d'avoir une incidence sur les performances du Programme. Ce qui suit résume ces questions et les clarifications et/ou mesures adoptées :

1. En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme, l'outil informatique SIGEFA a été mis au point avec un certain retard, en particulier en ce qui concerne le développement et la mise en fonctionnement du module correspondant aux contrôles de premier niveau.

En 2018, l'outil informatique SIGEFA a développé le module correspondant aux contrôles de premier niveau dans son intégralité. En outre, tout au long de 2018, d'autres tâches importantes ont été accomplies sur la plateforme SIGEFA, telles que les indicateurs et leur vérification, ou la mise à jour nécessaire du module de candidatures pour adapter l'outil à un troisième appel à projets en phase unique.

2. En juin 2018, aucune dépense n'avait encore été certifiée à la Commission européenne et le contrat signé avec l'organisme chargé de la réalisation des contrôles de premier niveau devait être résilié à l'amiable avec l'Autorité de Gestion.

Au second semestre 2018, l'Autorité de Gestion a réalisé l'interopérabilité des données entre SIGEFA et COOPERA 2020 et a transmis à l'Autorité de Certification les 10

premières déclarations de dépenses de la période 2014-2020 s'élevant à 27 159 144,76 € de dépenses éligibles pour 57 opérations.

En ce qui concerne le contrôleur de premier niveau, les mesures adoptées sont décrites ci-dessous.

Bien qu'un nouveau contrôleur de premier niveau (KPMG) ait été sélectionné depuis septembre 2018, le changement de contrôleur n'a pas eu d'incidence sur le Programme, à l'exception d'un certain retard dans la réalisation de sa première période de contrôle.

2.1. Contexte : le processus de résiliation du contrat de premier niveau

Le contrôleur de premier niveau alors en place, E&Y, a fait un bilan d'activités au début de 2018 après avoir examiné les première et deuxième déclarations de dépenses et en a conclu que le contrat leur apparaissait déficitaire. Le Consorcio de la CTP et E&Y ont proposé différentes mesures afin d'améliorer l'efficacité globale de la prestation, telles que la simplification de la liste de contrôle ou l'amélioration de l'application informatique SIGEFA servant à gérer le POCTEFA. Cependant, malgré ces mesures, des divergences subsistaient et il a été convenu de mettre fin au contrat de gré à gré. L'Autorité de Gestion a accepté la proposition de résiliation du contrat à condition qu'E&Y finalise les contrôles de premier niveau des dépenses d'avril 2018 (période 3 de la déclaration de dépenses) et collabore à la tâche de simplification de la liste de contrôle, afin de réduire les charges administratives qui pèsent sur les bénéficiaires, notamment les dépenses à faible taux d'erreur. L'Accord de résiliation de gré à gré a été signé le 29 mai, et s'en est suivi l'élaboration d'un nouveau cahier des charges : préalablement approuvé par les Autorités Nationales (le 24 mai par l'ANF et le 25 mai par l'ANE), et ensuite par le Comité Exécutif réuni en tant qu'Autorité de Gestion le 29 mai 2018. Il a été publié le 5 juin 2018 dans le BOA, le BOAMP et le JOUE.

2.3. Simplification de la liste de contrôle (annexe 11 du document de description du système). La synthèse effectuée par E&Y a réduit le nombre de question à 72 (de 203 à 131). Les 24 et 25 mai, les Autorités Nationales ont approuvé la liste simplifiée, estimant que le document était considérablement réduit sans perte d'éléments de la piste d'audit. Le 13 juin 2018, l'Autorité d'Audit a été officiellement informée des différents changements dans la description des systèmes en raison du changement de contrôleur et de la simplification. Le Secrétariat Conjoint a mis en œuvre toutes les modifications dans le module de contrôle de premier niveau afin qu'elles soient disponibles dès septembre 2018.

2.4. Sélection du nouveau contrôleur. La sélection du contrôleur de premier niveau a été approuvée le 25 juillet 2018 par consultation écrite du Comité Exécutif du Consorcio de la CTP. Le cabinet d'audit international KPMG SL a été ainsi sélectionné, et a commencé les contrôles de cohérence de la période 4 de la déclaration des dépenses (septembre 2018).

3. Dans le rapport de 2017, en raison de l'absence de certification des dépenses auprès de la Commission européenne, les indicateurs financiers du cadre de performance sont restés « nuls ». Il y avait un risque sérieux de non-respect des étapes des axes 4 et 5 du Programme et, pour certains indicateurs de productivité il y avaient des valeurs bien inférieures aux objectifs intermédiaires. De plus, dans l'axe 4, les bénéficiaires n'avaient déclaré aucune dépense à l'Autorité de Gestion du Programme.

En 2018 et en particulier au second semestre, l'Autorité de Gestion et le Secrétariat Conjoint ont fait d'importants efforts pour le suivi des projets programmés,

principalement dans les axes 4 et 5. Des mesures ont notamment été prises pour ces axes concernant les indicateurs financiers et de productivité. L'indicateur financier de l'axe 4 était en effet inférieur à la prévision initiale. Par conséquent, l'AG et le SC ont effectué en 2018 un suivi plus resserré de ces projets afin qu'ils puissent exécuter et déclarer rapidement les dépenses. l'axe 5 a également été l'objet d'une attention particulière. .

5.b) Évaluation afin de déterminer si les avances sont suffisantes. Une évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs est suffisante, en indiquant, le cas échéant, les mesures correctives adoptées ou prévues (3 500)

La programmation tient compte de la dynamique d'exécution et de progression dans la réalisation des objectifs : le 1^{er} appel à projets a été programmé en 2016 et le 2^{ème} appel à la fin de 2017 et au début de 2018. Les objectifs fixés pour 2018 sont atteints et dépassent tous les indicateurs du cadre de performance, à l'exception de l'indicateur 4P1. Sur les 27 indicateurs de productivité (PI) du Programme et par rapport aux objectifs à atteindre en 2023 : 37 % ont un faible niveau d'exécution, 41 % un niveau moyen et 22 % un niveau élevé. Si nous tenons compte du fait que, en 2018, plus de 60 projets étaient dans la phase initiale et que le 3^{ème} appel sera programmé en 2019, les données sont positives et aucune difficulté n'est prévue pour la réalisation des objectifs de 2023.

Les avancées les plus remarquables concernent l'Axe 1 et l'Assistance Technique, où tous les indicateurs atteignent un niveau élevé d'efficacité.

Au sein de l'Axe 1, concernant le développement et l'application de nouveaux modèles économiques pour les PME (PI 3b), l'efficacité de tous les indicateurs de productivité est moyennement élevée : le rythme d'exécution des activités transfrontalières menées par les PME qui cherchent une plus grande internationalisation est remarquable. Dans ce contexte, le nombre d'entreprises bénéficiaires de subventions a dépassé les attentes pour l'ensemble de la période. Par contre, l'efficacité dans la PI 1b est moindre, du fait de la mise en œuvre plus lente des technologies innovantes visant à développer l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, mais il convient de noter que, le reste des indicateurs maintient un bon rythme d'exécution.

Dans l'Axe 2, les indicateurs de productivité des activités liées à la lutte contre le changement climatique sont plus lents à se réaliser que ceux associés aux risques naturels, car ces derniers disposent d'un indicateur de productivité qui maintient des niveaux proches de 100 % tout au long de la période : la population bénéficie de mesures de protection contre les risques naturels.

C'est dans les Axes 3 et 4 que l'efficacité moyenne des indicateurs de productivité est légèrement inférieure à celle des autres axes. Dans le cas de la PI 6d (Axe 3), la réalisation d'outils et de modèles développés pour le suivi et l'amélioration de la qualité écologique des espaces POCTEFA et du nombre d'habitats bénéficiant d'une aide pour atteindre un meilleur état de conservation sont un peu réduits. L'Axe 4 est celui qui présente en moyenne moins d'avancement dans la réalisation des objectifs. Bien qu'il faille tenir compte du fait que 68 % du FEDER ait été programmé (moins que dans les autres axes), il est prévu qu'en 2023 les

objectifs seront atteints. En 2019, le 3^{ème} appel à projets sera programmé avec le FEDER restant dans tous les objectifs thématiques. Dans ces axes dont l'efficacité est moindre, le suivi et les visites des projets seront renforcés.

Dans l'Axe 5, les résultats de la 8CTE se distinguent par la réalisation de dispositifs communs d'éducation et de formation pour soutenir l'emploi des jeunes (...) qui ont dépassé les attentes du Programme à ce jour. Les investissements dans les infrastructures sociales et de santé sont moins performants (PI 9a), étant donné que les progrès en termes de population couverte par les services améliorés ne seront pas reflétés dans l'indicateur de productivité avant l'achèvement des projets. Aucune difficulté n'est prévue dans l'atteinte des objectifs attendus.

6. RESUME POUR LE CITOYEN.

Un résumé du contenu des rapports d'exécution annuelle et finale sera mis à la disposition du public et se téléchargera en tant que fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports d'exécution annuelle et finale. Document téléchargé indépendamment. Il n'y a pas de limites de caractères.

Voir annexe 1

7. RAPPORT SUR L'APPLICATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS.

Si l'Autorité de Gestion a décidé d'utiliser des instruments financiers, un rapport spécifique couvrant les opérations des instruments financiers doit être envoyé à la Commission en tant qu'annexe du rapport annuel sur la performance, en utilisant le modèle établi dans le rapport sur l'exécution.

Non applicable

8. PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA PRÉPARATION ET L'EXÉCUTION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION CONJOINTS

8.1 Grands projets.

Non applicable

8.2 Plans d'action conjoints. Avancées dans l'exécution des différentes phases des plans d'action communs (3 500)

Non applicable

PARTIE B

9. ÉVALUATION DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL.

9.1 Information de la Partie A et réalisation des objectifs du Programme.

Axe 1 :

La programmation de 80,15 % du FEDER pour l'axe 1 au premier et deuxième appels à projets permet l'accomplissement des objectifs fixés et des indicateurs en fonction des prévisions faites par le Programme.

D'un point de vue global, l'axe 1 a compté sur un important effet d'appel ; uniquement 37 % des candidatures présentées ont été programmées. De fait, parmi les bénéficiaires participant aux projets approuvés, il existe une présence notable de bénéficiaires qui n'étaient pas présents lors de la période précédente (51,7 %). Cela souligne une plus grande présence du tissu entrepreneurial, répondant ainsi à un des objectifs établis, bien qu'il existe encore une importante marge d'amélioration.

D'une manière générale, la réalité de cet axe a montré une programmation rapide et une maturation élevée des projets. En effet, l'ensemble des opérations programmées ont atteint la plus grande avancée de l'indicateur financier par rapport à l'objectif fixé pour 2018, qui était de 110 %. Au 31/12/2018, 10 296 493,33 € de dépenses ont été déclarés contre 9 353 582,00 € visés.

En ce qui concerne les indicateurs de productivité de l'axe 1, les objectifs établis dans le cadre de rendement du programme pour 2018 ont été atteints pour les quatre indicateurs de productivité en question : CO26 et 1P2 de la PI 1b et CO01 et CO02 de la PI 3b.

Par priorités d'investissement, dans la PI 1b, pour les indicateurs compris dans le cadre de rendement, les valeurs suivantes ont été atteintes :

1P2 « Technologies innovantes pour développer l'usage rationnel des ressources naturelles », le double de l'objectif prévu pour 2018 (1 technologie) a été atteint, puisque 2 technologies innovantes ont été développées.

CO26 « Entreprises coopérant avec des organismes de recherche sur des projets de recherche financés », la valeur prévue pour 2018 (6 entreprises) a été multipliée par six, puisque 36 entreprises coopèrent.

En ce qui concerne les autres indicateurs de productivité de cette PI 1b, les valeurs atteintes sont les suivantes:

1P1 « Organismes de recherche ayant réalisé des activités de collaboration avec le secteur privé ». Fin 2018, le nombre d'organismes était de 50, dépassant largement la valeur attendue de 9 pour 2018 (l'objectif pour 2023 est de 78).

1P3 « Services développés de gestion efficace des ressources naturelles » (PI 1b). La valeur établie pour cet indicateur est de 4 en 2023. En 2018, deux services ont été développés.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Ce champ d'application dans les indicateurs de productivité de la PI 1b est sans aucun doute le fruit du travail de coopération entre les entités de recherche et les entreprises qui travaillent de manière conjointe dans l'encouragement de l'innovation et dans le transfert de connaissances et de technologies. Ceci permet l'élargissement des réseaux existants en matière de RDI, ainsi que le nombre de clusters actifs ou intégrés sur le plan transfrontalier. Les PME, grâce à leur participation à ces projets, obtiennent une valeur ajoutée élevée pour le développement de leurs activités et, par conséquent, pour leur renforcement et consolidation. De plus, dans la plupart des projets, il existe une claire orientation vers des résultats de manière à ce que les brevets déposés puissent être exploités.

Dans la priorité d'investissement PI 3b, pour les indicateurs compris dans le cadre de rendement, les valeurs suivantes ont été atteintes :

CO01 « Nb. d'entreprises bénéficiant d'un soutien », la valeur prévue pour 2018 (62) a triplé, puisque 189 entreprises ont reçu un soutien.

CO02 « Nb. d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier », l'objectif prévu pour 2018 a été multiplié par 15, dépassant même de 7 celui de 2013 (8 entreprises étaient prévues).

En ce qui concerne le reste des indicateurs de productivité de cette PI 3b, les valeurs atteintes sont les suivantes:

1P5 « Nb. d'activités à caractère transfrontalier réalisées par des PME favorisant l'internationalisation ». La valeur atteinte est de 7, dépassant largement celle prévue pour 2018, mais sans atteindre celle de 2023 (10).

CO04 « Nb. d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier ». La valeur établie pour cet indicateur étant de 61 pour 2018, a été multipliée par plus de 2, car elle a atteint 174.

Les valeurs des indicateurs de productivité de la PI 3b obtenues sont le fruit du travail de coopération des entreprises du territoire transfrontalier à échelle internationale, améliorant, de fait, leur internationalisation et développant de nouveaux modèles entrepreneuriaux afin d'augmenter leur compétitivité, leur part de marché et leur visibilité. Il s'agit d'augmenter les opportunités de commercialisation internationale des entreprises dans le but d'augmenter leurs résultats et leur chiffre d'affaires dans le cadre d'initiatives de coopération transfrontalière.

En ce qui concerne les indicateurs de résultat, l'axe 1 en dispose de trois : 1R1 « Accords passés entre entreprises et organismes de recherche devant déboucher sur le développement de produits ou services commercialisables », 1R2 « Entreprises bénéficiant des outils innovants développés » et le 1R4 « Accords commerciaux pour les entreprises découlant des activités d'internationalisation financées ».

Dans chacun des cas, sauf pour le 1R4, les progrès ont été adéquats. Ces valeurs (sauf pour 1R4) s'inscrivent dans des paramètres normaux au vu de la perspective de 2023. La réalité a démontré une programmation et une maturation rapides dans ce type de projets approuvés (surtout pour ceux liés au 1R2).

Dans chacun des cas, l'encouragement créé a permis une avancée efficace des perspectives d'accomplissement si l'on prend en compte les attentes manifestées dans les projets approuvés du premier et du deuxième appel à projets dans l'axe 1. Ils démontrent un dépassement des objectifs initialement prévus dans le Programme, avec des réussites particulièrement notables: en premier lieu, dans les accords établis entre entreprises et organismes de recherche (1R1), où sont prévues les plus grandes réussites; et en deuxième lieu, dans les accords commerciaux pour les entreprises découlant des activités d'internationalisation financées (1R4).

De plus, l'analyse externe réalisée indique qu'une partie des projets de l'axe (de 14 à 36 %, en fonction de l'indicateur) a déclaré réaliser des actions complémentaires au POCTEFA. Les programmes cités correspondent à Horizon 2020, des programmes nationaux et régionaux d'innovation. Ces données découlant du travail de terrain confirment l'évolution croissante et dynamique de ces indicateurs.

En 2018, en tant que mesure d'accompagnement, le Secrétariat Conjoint a réalisé 5 visites à des projets de l'axe 1, faisant coïncider la visite avec la réunion de partenariat des projets suivants : EFA103/15 PIRINNOVI (juin 2018), EFA38/15 REF BIO II (juin 2018), EFA003/15 HEALTH LSR (juillet 2018), EFA48/15 PYRENEOS (octobre 2018) et EFA278/16 PYRENART (octobre 2018).

AXE 2 :

Durant le premier et du deuxième appel à projets, 16 projets ont été programmés dans l'axe 2, avec un budget de 21 906 381 €, c'est-à-dire 79,80 % du FEDER.

Au 31 décembre 2018, les projets programmés ont déclaré des dépenses de 5 020 627,23 € qui représentent 94 % de l'objectif financier prévu dans le cadre de rendement pour cette année (5 344 904 €).

En ce qui concerne le champ d'application des indicateurs du programme dans l'axe 2 (promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques), les objectifs fixés ont été atteints dans le cadre de rendement pour l'annualité 2018 pour les indicateurs 2P3 et 2P5. Concrètement, en ce qui concerne l'indicateur 2P3 « *Nombre de stratégies transfrontalières d'adaptation au changement climatique mises en œuvre* », la contribution attendue pour 2018 a été multipliée par deux avec 2 stratégies. Le champ d'application des objectifs de cet indicateur provient de l'impact provoqué par le projet de l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC2). Concernant l'indicateur 2P5 « *Personnes bénéficiant des mesures de protection contre les risques naturels mises en place* » pour cet unique indicateur de productivité de la PI 5b, une valeur cible de 97 600 personnes pour 2018 a été établie. En 2018, cette valeur a été dépassée, atteignant 729 694 personnes. La contribution des projets COOPEREM, pour la création d'un réseau concernant la gestion des risques dans la zone est des Pyrénées, et SECURUS, pour la protection du passage frontalier entre Bielsa et Aragnouet, contribuent à la protection des habitants de ces deux territoires pyrénéens.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Les projets programmés dans la PI 5b travaillent en vue de créer un réseau tant logistique qu'opérationnel, pour la gestion conjointe des risques et des missions d'aide mutuelle dans des situations d'urgence, de sauvetage et de catastrophes naturelles. Ceci a pour but de favoriser principalement des populations pyrénéennes isolées et/ou éloignées des noyaux urbains, indépendamment des frontières administratives entre les régions des deux pays. Ces projets contribuent à la gestion des risques de manière coordonnée et à la mise en œuvre d'actions conjointes de protection civile, de développement de protocoles communs y de guides pour les interventions d'aide mutuelle et de situations d'urgence.

En ce qui concerne les autres indicateurs de productivité qui ne font pas partie des indicateurs du cadre de rendement, les valeurs sont les suivantes :

2P1 « Population éligible sensibilisée concernant les effets du changement climatique », pour cet indicateur, une valeur cible de 658 800 personnes sensibilisées pour 2018 et de 5 400 000 personnes pour 2023 a été établie. En 2018, le programme a réussi à dépasser les objectifs fixés. Nous pouvons affirmer que tous les projets programmés dans la PI 5a ont contribué à la sensibilisation de la population sur les effets du changement climatique. L'impact le plus significatif provient de la publication du premier rapport sur le changement climatique dans les Pyrénées sous l'égide du projet OPCC-2 (Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique de la Communauté de Travail des Pyrénées), grâce au travail conjoint de 7 projets programmés dans la PI 5a (FLORAPYR, REPLIM, CANOPEE, CLIMP'Y, PIRAGUA, ECTADAPT et l'OPCC2 lui-même), qui ont contribué à recueillir et à synthétiser les connaissances scientifiques sur les impacts du changement climatique et sa répercussion sur le territoire, ainsi qu'un ensemble de recommandations sectorielles d'adaptation formulées. Par conséquent, il est établi que grâce à l'impact médiatique de ce rapport, 15 millions de personnes ont eu accès aux informations liées à sa publication. D'autre part, le projet ECTOPYR a réalisé un travail de sensibilisation (200 000 personnes) avec un public moins spécialisé, grâce à des interventions auprès des scolaires pour expliquer les effets du changement climatique par l'observation de la distribution de huit poïkilothermes (reptiles) pyrénéens agissant comme bio indicateurs.

2P2 « Nombre d'actions d'observation et d'études réalisées », pour cet indicateur, une valeur cible de 1 action d'observation et d'études pour 2018 et de 6 pour 2023 a été établie. En 2018, cet indicateur a été déclaré comme ayant contribué pour une valeur de 2. Il faut signaler que les projets programmés dans cette PI 5a ont un composant de recherche très important pour analyser les effets du changement climatique et de là, développer des prédictions et des recommandations aidant à la prise de décisions.

2P4 « Nombre de mesures d'adaptation soutenues », pour cet indicateur, une valeur cible de 4 mesures d'adaptation pour 2018 et de 32 pour 2023 a été établie. En 2018, une valeur de 4 a été déclarée comme contribution à cet indicateur.

Dans l'axe 2, l'indicateur 2R1 montre un haut taux de réalisation, et la valeur attendue pour l'indicateur 2R3 est 1. Dans l'indicateur 2R2 relatif à la capacité des espaces à se doter d'outils de prévention transfrontalière et de gestion des risques transfrontaliers, les avancées ont été

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

bonnes avec la mise en place de 9 outils: cependant, les opérations n'étant pas encore finalisées, la valeur de cet indicateur de résultats n'atteint pas la valeur de 1.

Nous pouvons souligner la participation d'acteurs publics dans cet axe : notamment des universités et un centre de recherche dans la PI 5a, afin de promouvoir l'adaptation au changement climatique, et également des entités publiques administratives dans la PI 5b pour des projets de protection, de prévention et de gestion des risques naturels.

L'analyse externe réalisée montre que 37 % des projets consultés déclarent travailler dans d'autres domaines que celui du POCTEFA, mais sur des sujets similaires. Cependant, peu de projets concrétisent ces domaines : *JPI Water 2017, Plan Climat et Énergie régionale, Agenda 21*. Le travail de terrain semble confirmer les bons résultats obtenus par les projets POCTEFA et réaffirme, de même, de manière logique les résultats obtenus.

Le SC a visité en 2018 le projet EFA250/16 ALERT afin d'accompagner les nouveaux bénéficiaires sans expérience dans leur aventure POCTEFA et afin de résoudre des doutes liés aux dépenses en infrastructures, équipements et aux amortissements de ceux-ci.

AXE 3 :

L'axe 3 est celui où le plus grand pourcentage de l'aide prévue pour toute la période de programmation a été programmé, atteignant 89,9 %. De cette façon, les prévisions établies dans le programme concernant les objectifs et indicateurs sont en cours d'accomplissement.

Cet axe se caractérise par un indice de demande élevé dans les deux appels à projets, particulièrement dans le deuxième. Sur la totalité des candidatures présentées, 34,07 % ont été programmées. L'objectif lié à la valorisation du patrimoine naturel et culturel (OS 6) est celui qui possède le plus grand nombre de bénéficiaires. De plus, on observe une augmentation de nouveaux participants, notamment des autorités locales et dans une moindre mesure des organisations de soutien entrepreneurial.

L'axe montre une programmation rapide avec des projets qui ont obtenu un degré de maturité élevé comme le prouve la mesure de l'indicateur financier. L'ensemble des opérations programmées a réussi à obtenir 94 % de l'objectif financier établi pour 2018. Au 31/12/2018, 8 505 968,50 € de dépenses ont été déclarés, contre 9 019 525 € planifiés.

Dans l'axe 3, en 2018, les objectifs établis dans le cadre de rendement du programme ont été atteints pour les deux indicateurs de productivité en question : 3P1 de la PI 6c et 3P3 de la PI 6d. Dans la PI 6c, concernant l'indicateur 3P1 « Nombre de sites qui bénéficient du soutien du Programme à travers la mise en œuvre d'actions matérielles et immatérielles », le résultat a presque triplé l'objectif prévu pour 2018 (10 espaces), puisque ce sont 27 espaces qui ont bénéficié jusqu'alors de l'aide du Programme. Concernant la PI 6d, dans l'indicateur 3P3 « Outils et modèles transfrontaliers développés pour le suivi des espèces et l'amélioration de la qualité écologique des espaces naturels POCTEFA », la valeur cible attendue a été multipliée par deux pour 2018 (2 outils), obtenant 4 outils durant la période.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

La contribution aux deux indicateurs montre que certains des projets programmés sont arrivés plus rapidement que prévu à un degré de maturité suffisant pour réaliser leur contribution.

Concernant les indicateurs non inclus dans le cadre de rendement, la valeur cible établie pour 2018 (8 produits) pour l'indicateur 3P2 « Nombre de produits culturels et/ou touristiques transfrontaliers créés » de la PI 6c a été multipliée par deux. Les projets programmés ont contribué au développement culturel et touristique du territoire par la création de 16 nouveaux produits. La contribution à cet indicateur est le fruit du travail conjoint des acteurs du territoire, tant publics que privés, dans le développement de stratégies partagées en matière d'évaluation du patrimoine, qui contribuent au développement de l'activité touristique. La création et l'amélioration des produits transfrontaliers contribuent à l'augmentation des visites hors saison du territoire et à la mise en valeur des produits locaux et artisanaux, selon une logique de respect de l'environnement.

Concernant l'indicateur 3P4 « Habitats naturels bénéficiant d'un soutien en vue d'atteindre un meilleur état de conservation » (PI 6d), la valeur cible établie est de 7 pour 2018 et une contribution de 3 a été obtenue à la fin de l'année. Cet indicateur est celui présentant l'avancement le plus faible de l'axe. Il faut, néanmoins, signaler que certains des projets qui contribuent à cet indicateur n'ont pas comptabilisé leur contribution, étant donné qu'ils sont en voie de terminer les activités sur le terrain.

Grâce au travail réalisé dans le cadre des projets, des connaissances ont été échangées ; la conservation et le suivi d'espèces, notamment des oiseaux, se sont améliorés, ainsi que la protection de leurs habitats. L'axe 3 présente des indicateurs de résultat liés à la surface de territoire sur laquelle les projets interviennent : 3R1 « Capacité du territoire à se doter de stratégies partagées ou conjointes du patrimoine dans une logique de développement local et touristique respectueuse de l'environnement » (PI 6c) et 3R2 « Capacité du territoire à se doter et à améliorer des stratégies partagées conjointes de gestion et de protection de la biodiversité » (PI 6d). En ce sens, ce sont ceux qui présentaient le plus grand degré d'incertitude. Les valeurs obtenues des deux indicateurs (3R1 et 3R2) ont des valeurs satisfaisantes en vue de l'accomplissement de l'objectif final de 2023. À nouveau, la raison semble être une maturation des projets plus rapide que celle attendue initialement, au début de la période de programmation.

D'un autre côté, l'analyse externe réalisée pour l'analyse et la vérification des indicateurs de résultat montre que jusqu'à 28 % des projets déclarent travailler dans d'autres domaines que celui du POCTEFA, mais avec certaines similitudes. La réponse la plus concrète indique le programme de coopération transnationale sud-ouest européen (SUDOE). De même, POCTEFA est cité comme un moyen de renforcement ayant pour but d'élargir les possibilités de coopération.

En 2018, le SC a réalisé 5 visites à des projets de l'axe 3 comme mesure d'accompagnement. Ces visites ont coïncidé avec des réunions du partenariat, où étaient présents tous les bénéficiaires : EFA062/15 H2Ogurea (septembre 2018), EFA026/15 INTURPYR (septembre 2018), EFA067/15 GPS Tourism (octobre 2018), EFA063/15 SASCIRATI2015 (novembre 2018) et

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

EFA106/15 REINO DEL ANETO. Il s'agit de projets qui présentaient un faible pourcentage d'exécution financière. Lors de ces visites, il a été confirmé que l'exécution des travaux était due à des retards dans les procédures administratives d'appels d'offres à des services externes ou dans les démarrages de chantiers prévus à cause de conditions climatiques difficiles. Les projets ont demandé ou demanderont une prorogation de la durée de l'exécution de 6 à 12 mois pour terminer toutes les actions.

Axe 4 :

Dans l'axe 4, 17 522 523 € ont été programmés entre le premier et le deuxième appel à projets, c'est-à-dire 68,14 % du FEDER de cet axe et, par conséquent, il reste encore 7 937 764 € pour le troisième appel à projets.

En 2018, 98 % (4 574 393,05 €) des dépenses prévues comme objectif financier pour le cadre de rendement (4 676 791 €) ont été déclarés.

Concernant les objectifs de l'axe 4 (« Favoriser la mobilité des biens et des personnes »), les objectifs du cadre de performance ont été partiellement atteints. Concrètement, la valeur de l'indicateur 4P1 « Offres de transport transfrontalier nouvelles ou améliorées respectueuses de l'environnement » devrait être de 1, mais elle est de 0. Concernant le suivi des projets contribuent à cet indicateur, nous pouvons constater un développement suffisant, bien qu'au 31 décembre aucun d'eux n'avait réalisé dans sa totalité la contribution à l'indicateur. En effet, 90 % des projets qui y contribuent ont été programmés en 2018 et se trouvent dans une phase initiale. L'objectif pour 2023 est de 6 et il est espéré atteindre cette quantification. Concernant le deuxième indicateur du cadre de performance, le 4P3 « Itinéraires cyclables réalisés ou améliorés », une valeur cible de 10 a été établie pour 2018 et un objectif de 85 pour 2023. En 2018, une valeur de 21,37 kilomètres de voies vertes améliorées et/ou de nouvelle construction a contribué à cet indicateur.

Concernant les indicateurs qui ne sont pas dans le cadre de rendement : l'indicateur de productivité 4P2 « *Études de transport durable pour la réalisation d'investissements durant la période de programmation* », une valeur cible d'une étude pour 2018 et de 8 pour 2023 a été établie. La valeur fixée pour 2018 a été atteinte.

Concernant les indicateurs de résultat de la PI 7c, 4R1 « *Usagers des services de transport transfrontalier* » et 4R2 « *Nombre de liaisons de transport durable transfrontalier améliorées et étendues* » durant la période du rapport, l'interprétation doit se réaliser avec une certaine précaution, dans la mesure où, malgré les avancées obtenues dans la réalisation des actions, les résultats ne se déclareront pas avant la fin de celles-ci. N'ayant pas finalisé les activités prévues dans leur plan de travail, il est difficile que ces projets puissent indiquer le nombre d'utilisateurs qui bénéficient des services implantés, améliorés ou le nombre d'utilisateurs. Dans le cas du projet TRANSFERMUGA 2 qui s'est terminé en 2018, il a été indiqué que sa contribution aux indicateurs de résultat pourra être évaluée uniquement après que ce soit écoulé un certain temps après la fin du projet, lorsque les études réalisées sur l'intermodalité auront été intégrées par les agents du territoire.

Les indicateurs de l'axe 4 (4R1 et 4R2) correspondent aux projets avec une période de maturation plus étendue, étant liés aux sujets d'infrastructures. Les indicateurs peuvent généralement être quantifiés à la fin des projets. Pour cette raison, en 2018, nous disposons uniquement des valeurs de la ligne de base. La dimension financière des projets dans cet axe est évidemment plus importante, étant supérieure à la moyenne des projets programmés dans d'autres axes pour les deux premiers appels à projets (1,5 millions d'euros). Cela est en partie dû au type d'investissement qui est réalisé, aux dépenses d'infrastructure et d'équipement pour promouvoir la mobilité des biens et des personnes. C'est également pour cette raison que les projets de cet axe ont un composant transversal plus faible dans la composition du partenariat. Les projets de l'axe 4 ont un partenariat plus local que dans d'autres axes.

L'analyse externe réalisée, sous forme d'enquête aux projets, afin de connaître le degré d'implication dans d'autres domaines complémentaires à POCTEFA, révèle qu'un quart des projets participent à d'autres programmes. Concrètement, ce sont les programmes INTERREG Europe (transrégional) et au Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (CEF, Connecting Europe Facility), ainsi qu'à d'autres programmes régionaux (promotion de pistes cyclables).

Il est intéressant de vérifier dans cet axe la complémentarité des actions réalisées par les projets et l'imbrication du POCTEFA dans les développements des porteurs de projets vers d'autres programmes plus complexes et avec une plus grande portée géographique et financière. Par exemple, des partenaires du projet Canfraneus II complètent les activités POCTEFA avec le CEF, grâce à des montants financiers et des systèmes de gestion hautement spécialisés.

En 2018, en tant que mesure d'accompagnement, le Secrétariat Conjoint a réalisé 3 visites à des projets de l'axe 4 en faisant coïncider la visite avec la réunion de partenariat des projets suivants : EFA117/15 EDERBIDEA (janvier 2018), EFA042/15 TRANSFERMUGA 2 (juin 2018), EFA126/16 E-MOBASK (juin 2018).

Axe 5 :

Dans l'axe 5 (« Renforcer les compétences et l'inclusion au sein des territoires ») 76,23 % du FEDER a été programmé, c'est-à-dire 26 239 980 € entre le premier et le deuxième appel à projets.

En 2018, 105% (5 270 666,58 €) des dépenses éligibles ont été déclarées, à comparer à l'objectif financier du cadre de rendement (5 010 847 €).

L'emploi est un des objectifs de croissance de l'Union européenne (Stratégie Europe 2020) et une priorité des fonds européens dans la période 2014/2020 « Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité des travailleurs ». Cependant, bien que ce soit une des priorités des politiques communautaires, la politique d'emploi et l'inclusion sociale sont du ressort des États membres. Le manque de normes communes sur l'emploi et la formation rend difficile la mobilité et la formation transfrontalière sur des sujets comme la protection sociale, les équivalences de

diplômes et les certificats professionnels, l'accès à l'information sur le marché du travail de l'autre côté de la frontière et l'usage des services des bureaux d'emploi du pays voisin.

Dans la PI 8CTE se trouvent des projets qui contribuent à la croissance de l'emploi en identifiant les besoins territoriaux et en recherchant des solutions locales. D'un côté ressortent les projets qui recherchent l'amélioration de l'emploi dans l'espace transfrontalier : De Mar a Mar recherche l'amélioration de l'emploi des jeunes artistes du cirque ; Empleo AE réalise un diagnostic territorial sur l'emploi transfrontalier sur l'axe ouest des Pyrénées ; ProspecTsaso et Trampoline pour améliorer l'accès à l'information du travail pour les jeunes à la recherche d'emploi. D'un autre côté, il faut souligner une typologie différente de projets concentrés sur la formation et la mobilité tels que PyreneFP, Pyrempfor, Coopwood, LLL-Transversalis, ICTraining40, Se Canto, Irakaslegaiak AEN et Pырpastum.

L'inclusion sociale qui touche les secteurs économique, social, culturel et politique, comprend toutes les actions destinées à intégrer l'individu dans les systèmes sociaux. Les leviers d'action pour promouvoir l'inclusion sociale sur le territoire POCTEFA sont divers. Dans la PI 9a se trouvent des projets qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des personnes et qui favorisent l'inclusion sociale et territoriale. Des projets qui recherchent l'amélioration des infrastructures sociales et sanitaires tels que le Centre pédiatrique de la Cerdagne, les projets CAPAS-Cité et ANETO pour lutter contre l'obésité infantile, des projets centrés sur les personnes souffrant de handicap tels que Jacob@ccess, Pyrhequal et Sarea sont quelques-uns des exemples dans ce domaine. Enfin, certains projets sont consacrés à la jeunesse, tels que PreventionOH, Ekin et Limitis Forum.

Dans l'axe 5, les objectifs établis dans le cadre de rendement du programme pour 2018 ont été atteints pour les deux indicateurs en question : 5P2 de la PI 8CTE et 5P4 de la PI 9a. Concernant l'indicateur 5P2 « *Nombre de dispositifs conjoints de formations mis en place sur l'espace conjoint pour soutenir l'emploi jeune, les opportunités éducatives et la formation supérieur transfrontalière* », la contribution attendue pour 2018 a été dépassée très largement, avec 13 dispositifs supplémentaires aux objectifs planifiés. En effet, pour la période concernée, 14 dispositifs conjoints ont été obtenus. Concernant l'indicateur 5P4 « *Population éligible couverte par des services de santé améliorés* », l'objectif fixé pour 2018 a été dépassé de 62 688 personnes. Pour 2018, 146 868 personnes ont pu profiter d'améliorations dans l'offre d'infrastructures sanitaires et sociales. La valeur de cet indicateur est réductrice car, bien que différents projets aient indiqué contribuer à cet indicateur, le programme ne peut prendre en compte ni les contributions qui favorisent l'inclusion sociale, ni les services de proximité, ni les prestations culturelles et de loisirs, étant exclue la contribution de projets ayant un grand impact dans l'amélioration de services pour la population.

Dans l'ensemble, la contribution des projets aux indicateurs du cadre de performance a été plus considérable que ce qui était visé dans les valeurs cibles de 2018.

En ce qui concerne les indicateurs qui ne sont pas dans le cadre de rendement :

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

L'indicateur 5P1 « Nombre de collaborations transfrontalières pour améliorer l'accès à l'emploi » de la PI 8CTE a atteint l'objectif fixé pour 2018, le dépassant de 50 % par rapport à ce qui était prévu, avec 2 collaborations alors que 1 avait été fixée par le programme à cette date. Une partie de la contribution à cet indicateur consiste à identifier les besoins du territoire. Selon le diagnostic territorial du projet Empleo AE réalisé par l'eurorégion Nouvelle-Aquitaine - Euskadi - Navarre, le territoire de la Nouvelle-Aquitaine compte 3 212 travailleurs transfrontaliers résidents en France qui se déplacent en Espagne pour travailler, dont 86 % sont de nationalité espagnole. Selon la MOT, les flux transfrontaliers de main d'œuvre vers l'Espagne sont plus faibles que vers la France, du fait que les postes de travail et les salaires sont moins attractifs et que le terrain montagneux rend difficile l'accès.

L'indicateur 5P3 « Actions de diffusion, de promotion, d'information et de sensibilisation, qui mettent en valeur les prestations sociales, culturelles et de loisirs entre les espaces situés des deux côtés de la frontière » de la PI 9a a été dépassé avec 61 actions par rapport aux 12 actions prévues par le programme pour 2018. Les projets qui ont contribué à cet indicateur ont réalisé de multiples actions liées à la diffusion afin de faire valoir les activités qui ont été exécutées.

Les niveaux atteints par le programme pour les indicateurs 5R1, 5R2 et 5R3 montrent des progrès adéquats.

Les principales avancées concernant l'obtention des indicateurs de résultat se concentrent sur la création de services sanitaires et sociaux dérivés des échanges transfrontaliers (5R2) et la création de méthodologies de travail conjoint établies entre agents sociaux, culturels et de loisirs de différentes zones de l'espace transfrontalier favorisant l'inclusion sociale (5R3). Cependant, en ce qui concerne la capacité à mobiliser des personnes qui reçoivent des formations revêtant un caractère transfrontalier (5R1) les réussites sont un peu réduites. Le programme considère que la consolidation des méthodologies conjointes ainsi que les formations transfrontalières se concrétiseront par l'avancée des projets qui requièrent une plus grande maturité afin de pouvoir évaluer leur impact et mesurer leurs résultats.

L'analyse externe réalisée pour vérifier les indicateurs de résultat montre que 20 % des projets réalisent des actions similaires à celles du POCTEFA dans d'autres domaines de travail. Ainsi l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarre (AEN) est citée comme une zone de travail privilégiée dans les trois indicateurs de résultat. De même, l'initiative communautaire ERASMUS+ est citée dans les indicateurs 5R1 et 5R3. Dans tous les cas, POCTEFA est mentionné comme catalyseur d'expériences et moyen d'échange institutionnel d'expériences.

En 2018, le SC a visité deux projets de cette priorité d'investissement dirigés par le partenaire transfrontalier GECT Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-NavarraEFA252/16 Irakaslegaiak AEN et EFA043/15 Empleo AE.

AXE 6

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

ACTION 1 : GESTION DU PROJET

Au cours de l'année, les activités importantes sont résumées ci-après :

- ✓ **Contrôles de premier niveau, contrôles de cohérence et envoi des dépenses à l'AC :**
Résiliation du contrat de premier niveau d'un commun accord avec EY et appel d'offres d'un nouveau contrôleur de premier niveau : l'entreprise KPMG a été sélectionnée. Durant cette année, le SC et l'AG ont réalisé les contrôles de cohérence des quatre premières périodes de déclaration pour un total de 94 projets et 30,1 M€ de dépenses.
- ✓ **Groupe de Travail :**
Préparation et animation de trois réunions du Groupe de Travail (24/5, 27/9, 29/11) avec les sujets suivants : microprojets, -troisième appel à projets, suivi du plan d'évaluation, stratégie de fin du Programme 2014-2020, -stratégie de communication : évènement de capitalisation de projets, -procédure de modifications du programme.
- ✓ **Troisième appel à projets**
Préparation, assistance juridique, élaboration de documents et rédaction du texte du troisième appel à projets et du calendrier de celui-ci.
- ✓ **Suivi des projets programmés :** suivi des 120 projets programmés des premier et deuxième appels à projets.
- ✓ **Mise à jour et maintenance de la plateforme SIGEFA.** En 2018, les actions prévues pour la mise à jour et la maintenance de la plateforme SIGEFA ont été entreprises, notamment, la tâche d'état annuel des indicateurs. De plus, un module de NOTIFICATIONS a été développé sur la plateforme SIGEFA afin d'envoyer des informations officielles aux bénéficiaires.

ACTION 2 : ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

2. Évènements que le département de communication a organisés :

- INTERREG POCTEFA (centre de congrès et d'expositions de Barbastro - 15/03/2018) séminaire d'informations pour les bénéficiaires du deuxième appel à projets. Présence d'environ 150 personnes (le chef de file et deux partenaires par projet) plus 300 personnes qui l'ont suivi en streaming.
- INTERREG Jour de la Coopération Européenne
- Webinaires : sur l'initiative de volontariat Interreg Volunteer Youth, sur les déclarations de dépenses et sur les indicateurs
- Newsletter : **1 208** inscrits
- Réseaux sociaux : **1 146** followers sur Facebook et **1 615** followers sur Twitter

ACTION 3 : ÉVALUATION ET ÉTUDES

Concernant le plan d'évaluation POCTEFA 2014-2020, une phase 1, correspondant à toutes les évaluations à réaliser entre 2018 et 2020, a été passée en appel d'offres ; l'entreprise REGIO PLUS CONSULTING a été sélectionnée. En 2018, le SC a réalisé le suivi de ces travaux qui se

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

sont achevés par la réalisation de 3 évaluations. Dans une première partie de l'évaluation, un questionnaire a été envoyé, auquel plus de 200 bénéficiaires ont répondu. Les trois documents élaborés et envoyés au partenariat du programme sont :

E1 - Incitativité et sélection des axes 1 et 3

E2 - Évaluation intermédiaire de l'exécution du programme

E3 - Évaluation de la stratégie de communication

ACTION 4 : AUTORITÉ DE CERTIFICATION ET DE GESTION

Paiements aux bénéficiaires

Entre juillet et décembre 2018 (au premier semestre il n'y a pas eu de déclaration comme convenu entre les Autorités du programme), l'Autorité de Certification a certifié 18 M€ de FEDER correspondant aux 27,1 M€ de dépenses des 3 premières périodes de déclaration de dépenses (dépassant l'objectif de N+3 de 2017 de 3,4 M€ et atteignant quasiment celui de 2019). L'Autorité de Certification a payé 6,2 M€ à 182 bénéficiaires de 34 projets (chiffres de septembre 2018).

ACTION 5 : COMITÉS DE SUIVI ET DE PROGRAMMATION

Comité de Suivi :

Le 22 mars 2018 s'est tenu à Martillué (Huesca) un Comité où les grandes orientations du troisième appel à projets ont été approuvées (phase unique, 20 % FEDER restant à programmer en fonction de ce qui reste pour chaque axe et clôturant la PI 6c, mandat au Groupe de Travail pour préparer le troisième appel à projets avec un objectif de simplification administrative) et enfin mandat au Groupe de Travail pour le suivi du plan d'évaluation.

Consultations écrites au Comité de Suivi durant 2018 concernant : l'approbation du texte complet du Rapport annuel 2017, la résolution du rejet du recours du projet DECIDES dans le cadre du deuxième appel, la modification de l'article 4 de la convention FEDER, l'approbation des corrections des indicateurs du Programme et du texte de clarifications pour le Rapport annuel 2017, l'approbation de la proposition de déclaration du Comité de Suivi concernant la nouvelle méthode de calcul pour déterminer les montants assignés par État membre pour l'objectif de « Coopération Territoriale Européenne ».

De plus, le gouvernement de Navarre en tant que membre du Comité de Suivi a lancé une initiative de dynamisation des activités du réseau NAVARREFA (entités navarraises bénéficiaires POCTEFA 2014-2020), établie concrètement sur 3 journées en 2018. Ces journées ont été consacrées à la présentation du réseau aux bénéficiaires du 2^{ème} appel à projets, communication, rapports d'exécution, livrables et indicateurs avec la présence d'un membre du SC à chacune des journées.

ACTION 6 : AUTORITÉS NATIONALES

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

La Région de Nouvelle-Aquitaine en tant qu' Autorité Nationale française a présidé le Comité de Suivi du 22 mars 2018 à Martillué (Huesca).

De plus, en matière de Contrôle de Qualité du Programme, elle a réalisé un travail de définition de méthodologie desdits contrôles en collaboration avec les autres Autorités Nationales Françaises des autres programmes INTERREG.

Le Ministère des Finances - SG Coopération territoriale de l'État Membre espagnol a participé au Comité de Suivi et aux Groupes de Travail du Partenariat. Il a également organisé les évènements suivants :

- Réunions avec les C.A. (Communautés autonomes) afin d'analyser à l'échelle nationale le résultat de la programmation du 2^{ème} appel à projets et la préparation du 3^{ème} appel à projets.
- Informations sur l'avancée du Programme dans des forums d'économie avec les C.A. (Jerez de la Frontera 22-23 février, Saint-Jacques-de-Compostelle 5-6 juillet et Palma de Majorque 15-16 novembre)
- Informations sur les projets de coopération territoriale européenne, avec la présentation du projet POCTEFA EFA 117/15 Ederbidea, au Congrès National de l'Environnement, CONAMA

ACTION 7 : COORDINATEURS TERRITORIAUX

Une réunion des coordinateurs territoriaux, de l'Autorité de Gestion et du Secrétariat Joint, s'est tenue le 26 octobre 2018 par vidéoconférence. Autres activités :

1. Le Coordinateur Territorial Est a organisé/participé les réunions suivantes :

- Réunion de suivi du projet COOPEREM
- Réunion de lancement du projet IMLINFO le 20 avril 2018
- Réunion de coordination du projet TRAMPOLINE les 10 et 11 mai 2018
- Réunion de suivi du projet H2PiyR le 23 mai 2018
- Journée de lancement du projet COOPEREM le 29 mai 2018
- Journée de formation du projet PyreneFP le 7 juin 2018
- Réunion de suivi du projet TR3S LOCAL le 19 juin 2018
- Réunion du Comité Stratégique du projet LLL-TRANSVERSALIS le 3 juillet
- Rencontre des acteurs de la formation professionnelle, organisée par les projets CCI PIRINEUS MED, TRAMPOLINE, TRANSVERSALIS et PROSPECTSASO le 11 octobre 2018

2. Le Coordinateur Territorial Centre a organisé/participé les réunions suivantes :

- Présence à la présentation du projet PYRHEQUAL à Boltaña le 16 mars
- Visites du SC de suivi des projets: PIRINNOVI le 4 juin et REFBIO II le 7 juin
- Réunions du projet H2PiyR à Saragosse le 3 avril et à Jaca le 23 mai

3. Le Coordinateur Territorial Ouest a organisé/participé aux réunions suivantes :

- Réunion de suivi du projet Sascirati
- Réunion de suivi du projet Empleo
- Réunion de suivi du projet Emobask
- Réunion de suivi du projet Inturpyr

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

ACTION 8 : MEMBRES DE L'AUTORITÉ DE GESTION

En 2018, 6 réunions du Comité Exécutif ont eu lieu sous la Présidence de la C.A. d'Aragon (3 à Saragosse, 1 à Jaca et 1 à Torla). Lors de ces réunions, des décisions de compétence de l'Autorité de Gestion ont été prises (marché public du contrôleur de premier niveau, préparation de propositions de méthodologies de programmation, etc.). Ses partenaires sont :

- RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
- RÉGION OCCITANIE
- GOUVERNEMENT D'ARAGON
- GOUVERNEMENT DE CATALOGNE
- GOUVERNEMENT DE NAVARRE
- GOUVERNEMENT BASQUE
- ANDORRE (la Principauté d'Andorre, membre du Comité Exécutif du Consorcio, ne reçoit pas de FEDER de l'Assistance Technique).

9.2 Actions concrètes entreprises pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et prévenir la discrimination, en particulier en ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées, et mesures prises pour assurer l'intégration de la perspective de genre dans le programme opérationnel et les opérations (3 500).

Le suivi de l'Autorité de Gestion et du Secrétariat Conjoint et l'analyse de la 1^{ère} phase du Plan d'évaluation permettent de conclure que la prise en compte des principes horizontaux dans la Programmation mérite une évaluation positive, avec deux outils fondamentaux : les formulaires de candidature et les critères de sélection des appels à projets.

Les engagements souscrits dans les formulaires de candidature se sont traduits par une mise en œuvre effective des actions pour la considération de l'égalité entre hommes et femmes et de la prévention de la discrimination. Plus de 90 % des projets ont développé une activité. Parmi ceux qui ne l'ont pas encore fait, les deux tiers appartiennent au deuxième appel à projets. Il est donc prévu que des actions soient lancées dans les prochaines années.

Par type d'actions, elles sont particulièrement pertinentes :

- En ce qui concerne *l'égalité des chances et la non-discrimination* :
 - La promotion de la participation des personnes dans des conditions égales aux activités menées (79,2 % des projets mis en place).
 - L'adoption de mesures spécifiques pour faciliter l'accessibilité et/ou la participation sans discrimination (68,1 %).
 - 51 % des projets prennent en compte des facteurs d'intégration dans la sélection du personnel et 42 % ont des actions spécifiques pour intégrer les personnes en difficulté.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

La sélection des actions est très similaire dans les projets approuvés dans les deux appels à projets : ainsi, l'adoption de mesures spécifiques pour faciliter l'accessibilité et/ou la participation est plus grande dans ceux du second appel à projets.

Cette homogénéité est reproduite par Axes, même si trois facteurs notables se dégagent : le dynamisme accru dans ce domaine des projets de l'Axe 5 et le recours à l'adoption de facteurs d'intégration dans la sélection du personnel des Axes 1 et 5 et un autre type de mesures dans les Axes 2 et 5.

- *L'égalité des chances entre hommes et femmes* a été mise en œuvre de plusieurs manières :
 - Dans une perspective globale, utilisation d'un langage inclusif et d'images non stéréotypées (75,0 %) et la mise à disposition d'équipes de travail égales (69,0 %, bien que particulièrement présentes dans les Axes 1 et 5).
 - Par Axes, on met en évidence :
 - L'inclusion d'indicateurs ventilés par sexe ou valorisant l'égalité entre hommes et femmes dans les Axes 4 et 5. Particulièrement pertinent dans les projets approuvés lors du 2^{ème} appel à projets.
 - L'inclusion de clauses de genre dans les procédures d'embauche et l'adoption de mesures spécifiques pour la participation de la population féminine aux activités cofinancées dans l'Axe 2.
 - L'adoption de mesures concrètes visant à concilier vie personnelle, vie de famille et vie professionnelle dans l'Axe 1.
 - Pour chaque appel à projets, les initiatives suivent la même direction, si bien que l'inclusion d'indicateurs ventilés par sexe ou mettant en valeur l'égalité entre les hommes et le recours à d'autres mesures deviennent pertinents dans les projets approuvés en 2016.

Le champ d'application des principes horizontaux offre des possibilités d'amélioration à l'avenir : dans les enquêtes réalisées auprès des bénéficiaires du Programme, 9,9 % qualifient de très bonnes les informations reçues sur les principes horizontaux de l'UE lors de la gestion des projets. Un des défis consiste donc à augmenter ce pourcentage.

L'Autorité de Gestion et le Secrétariat Conjoint s'efforcent de former leur personnel à la promotion d'un langage inclusif dans les communications et les notifications.

9.3 Développement durable (3 500).

En ce qui concerne le développement durable, la prise en compte de la planification du Programme et des projets est évaluée de manière positive, tout comme les possibilités d'amélioration lors de l'exécution et du suivi de ces derniers. La prise en compte opérationnelle du développement durable d'un point de vue opérationnel est évaluée selon deux perspectives :

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

- Dans une perspective verticale, le développement durable est l'élément central des projets approuvés dans les Axes 2 (*Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques*) et 3 (*Promouvoir la protection, la mise en valeur, l'utilisation durable des ressources locales*). Dans ces cas là, les projets développent des actions à grande échelle qui ont pour finalité l'environnement, mais qui ne sont pas spécifiquement mises en évidence dans la section C.4.1 des formulaires de candidature.
- Dans une perspective de dimension plus transversale, celle qui occupe ce point, le principe est latent dans l'articulation des projets à travers la prise en compte d'actions très diverses qui se concentrent avant tout sur le pilier environnemental et économique.

L'analyse de la contribution prévue dans les projets approuvés lors des 1^{er} et 2^{ème} appels à projets, à travers les formulaires de candidature, montre une diversité remarquable d'actions au niveau des projets. Pour faciliter l'analyse de sa mise en œuvre, des catégories générales couvrant la plupart de ces actions ont été définies.

Parmi les types de mesures adoptées, les suivantes se distinguent par leur utilisation la plus courante :

- La promotion de l'utilisation efficace des ressources, qui représente 72,6 % des projets. Ainsi, elle est considérée par au moins les trois quarts des projets de tous les axes, à l'exception de l'axe 1, où le recours à cette action est moindre.
- La réalisation d'actions de sensibilisation des citoyens et des actions de formation (67,1 % des projets), sont particulièrement pertinentes pour la promotion de l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques (axe 2).
- L'adoption de mesures visant à améliorer les conditions de travail et à stimuler la croissance économique (61,1 % des projets) qui, en raison de l'état des projets, était une ressource généralisée de l'axe 5 pour la promotion du potentiel endogène, le développement des systèmes de formation et des compétences des personnes sur le territoire transfrontalier afin d'améliorer l'accès à l'emploi et l'amélioration de l'accès aux services.
- La mise en œuvre d'actions pour créer des villes et des communautés durables (52,8 % des projets). Ces actions ont été notamment présentes dans les projets liés au changement climatique, à la prévention et à la gestion des risques (axe 2) et à la mobilité des biens et des personnes (axe 4).

Par appels à projets, on constate une homogénéité remarquable en termes de variété des types d'actions utilisées, qui dans les deux cas sont de 5 en moyenne. La diversité d'actions est plus grande dans le deuxième appel à projets, où le pourcentage de projets, qui réalisent des actions pour l'adoption de mesures pour la lutte contre le changement climatique et l'adoption de mesures pour la correction et/ou la compensation des dommages environnementaux, gagne relativement en importance. Les actions visant à promouvoir

l'utilisation efficace des ressources et la valorisation du potentiel environnemental du territoire, la biodiversité et la lutte contre l'érosion sont moins représentatives.

Le Programme applique des mesures environnementales depuis des années, notamment un coût du papier réduit en raison de la diminution du nombre de documents imprimés, de l'achat, dans la mesure du possible, d'objets de marchandisage écologiques ou de l'utilisation d'encres écologiques. Depuis des années, il est envoyé un questionnaire aux entreprises de restauration avant de passer un contrat avec elles pour évaluer leur préoccupation pour l'environnement.

9.4 Informations sur l'aide utilisée pour les objectifs liés au changement climatique (3.500)

Conformément aux coefficients de contribution aux objectifs liés au changement climatique définis dans le Règlement d'Exécution (UE) N° 215/2014, 20,3 % de l'aide FEDER programmée dans le POCTEFA 2014-2020 contribuera à la réalisation des objectifs liés au changement climatique.

L'exécution des dépenses effectuées jusqu'à présent montre une concentration des dépenses certifiées dans les catégories d'intervention qui contribuent davantage à la réalisation de ces objectifs. Cela signifie que 26,5 % de l'aide FEDER mise en œuvre au cours de la période 2014-2018 contribue aux objectifs en lien avec le changement climatique.

La contribution absolue la plus élevée (euros) est concentrée dans les axes 2 et 4, ainsi que, dans une moindre mesure, dans l'axe 3. Dans les trois axes, cette contribution dépasse celle prévue dans le Programme par la plus grande efficacité financière des catégories d'intervention 087 (*Mesures d'adaptation au changement climatique et prévention et gestion des risques liés au climat, tels que l'érosion, les incendies, les inondations, les tempêtes et la sécheresse, y compris la sensibilisation, la protection civile et les systèmes et infrastructures de gestion des catastrophes*), 090 (*Pistes cyclables et chemins piétonniers*) et 085 (*Protection et renforcement de la biodiversité, protection de la nature et des infrastructures écologiques*), respectivement.

CALCUL DE L'AIDE DESTINÉE AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE	CATÉGORIE D'INTERVENTION	Coefficients de contribution aux objectifs liés au changement climatique (Règlement d'exécution (UE) N° 215/2014)	PROGRAMME		EXÉCUTION	
			Soutien FEDER programmé en euros	Contribution aux objectifs liés au changement climatique	Aide FEDER exécutée le 31/12/2018 en euros	Contribution aux objectifs liés au changement climatique
AXE 1	001	0 %	7 471 891,47	4,82 %	862 914,31	1,98 %
	060	0 %	7 471 891,47		4 757 811,71	
	061	0 %	7 222 718,19		2 259 882,74	
	062	0 %	7 222 718,19		1 011 429,01	
	063	0 %	7 222 718,19		1 629 629,30	
	066	0 %	7 222 718,18		893 834,60	

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

	069	40 %	6 000 000,00		594 064,69	
AXE 2	087	100 %	11 678 855	41,01 %	5 476 785	95,22 %
	088	0 %	16 798 091,11		275 110,56	
	085	40 %	18 013 711,64		7 332 210,19	
AXE 3	091	0 %	10 013 711,64	14,99 %	4 615 452,21	19,19 %
	094	0 %	10 013 711,64		2 431 552,68	
	095	0 %	10 013 711,64		907 172,85	
AXE 4	044	40 %	12 917 327,85	68,90 %	1 223 780,41	85,41 %
	090	100 %	12 000 000,00		3 809 684,03	
AXE 5	105	0 %	5 336 045,61	0,00 %	466 178,45	0,00 %
	108	0 %	7 119 414,49		334 267,17	
	112	0 %	7 120 838,44		3 032 268,98	
	118	0 %	7 120 838,44		3 260 873,20	

Cette contribution est vérifiée, même si nous prenons en compte le nombre de projets approuvés lors des 1^{er} et 2^{ème} appels à projets ayant adopté des mesures concrètes pour la lutte contre le changement climatique, en tant qu'un des éléments pris en compte dans l'application du principe horizontal de développement durable.

Selon les travaux sur le terrain effectués en février 2019, 37 % des projets en moyenne ont pris des mesures concrètes pour lutter contre le changement climatique, avec une présence significative dans les axes 2 et 4 en particulier. Le pourcentage de projets qui adoptent des mesures pour lutter contre le changement climatique est de :

- Axe 1 : 40 %
- Axe 2 : 62,5 %
- Axe 3 : 23,5 %
- Axe 4 : 75 %
- Axe 5 : 26,3 %

Bien que la contribution des projets de l'axe 1 soit officiellement considérée comme moins pertinente, il convient de noter que 40 % reconnaissent avoir adopté des mesures qui contribuent positivement à la lutte contre le changement climatique.

Dans une perspective temporelle, il est frappant de constater que la présence de projets réalisant ce type d'action s'est accrue lors du deuxième appel à projets, où ils représentent 42,5 % du total, contre 31,3 % pour le premier.

9.5 Rôle des partenaires dans l'exécution du programme (3 500).

En 2018, le Partenariat du Programme a participé au suivi par le biais de différents Comités et réunions.

Le 22 mars, un **Comité de Suivi** s'est tenu à Martillué (Huesca) dans les installations du projet Jacob@ccess du 1^{er} appel à projets. L'avancement du Programme a été présenté et les caractéristiques du 3^{ème} appel à projets ont été approuvées parmi d'autres sujets. Le Groupe de Travail s'est vu confier le mandat d'élaborer la documentation relative au troisième appel à projets et d'assurer le suivi du Plan d'Évaluation. Le CdS a pris les décisions suivantes par consultation écrite:

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

-27 avril : Approbation du Rapport annuel 2017

-23 mai : Approbation de la résolution du recours du projet DECIDES

-30 mai : Approbation de la modification de l'article 4 de la Convention FEDER

-14 septembre : Approbation des corrections des indicateurs du Programme et clarifications pour le Rapport annuel 2017

-6 novembre : Déclaration sur la nouvelle méthode de calcul 2021-2027 pour déterminer les montants alloués par État Membre pour l'objectif du CTE

Le **Comité de Programmation** a approuvé la résolution finale des 62 projets programmés dans le deuxième appel à projets. En outre, 5 consultations écrites ont été réalisées afin d'examiner les demandes de modification de projets programmés, approuvant ainsi les modifications de 29 projets.

Trois **Groupes de Travail** ont été organisés : 24 mai, 27 septembre et 29 novembre. Les thèmes principaux étaient le 3^{ème} appel à projets, le suivi du plan d'évaluation, la réflexion sur la stratégie finale du Programme 2014-2020 et les activités/événements de communication (capitalisation des projets et l'outil de capitalisation CAPITEFA, lancement du 3^{ème} appel à projets).

Autorités du Programme

- Désignation des Autorités : conformément aux fonctions qui, selon les différentes réglementations européennes, correspondent à l'État Membre Espagnol en ce qui concerne le FEDER, la Direction Générale des Fonds Européens a désigné, le 17 janvier 2018, le Consorcio de la Comunidad de Trabajo des Pyrénées (CTP) en tant qu'Autorité de Gestion du Programme.
- Contrôle de qualité : l'Autorité Nationale Espagnole au sein du Comité de Suivi a indiqué que ce contrôle, comme lors de la période précédente, serait effectué par la Sous-Direction générale d'Inspection et de Contrôle du Ministère des Finances. Lors cette même réunion, l'Autorité Nationale Française a indiqué que ses contrôles de qualité seraient externalisés. Pour les deux Autorités, les contrôles commenceront en 2019 avec les dépenses certifiées en 2018.
- Réunion entre les Autorités : l'Autorité de Certification, les Secrétariats Conjointes et les Autorités de Gestion des programmes SUDOE, MED et POCTEFA se sont réunis le 4 juillet à Madrid pour travailler ensemble sur les processus de certification et de contrôle.

Le 26 octobre, une réunion virtuelle a été organisée avec les **Coordinateurs Territoriaux**, à laquelle ont participé les trois Coordinateurs Territoriaux Ouest, Centre et Est, le Secrétariat Conjoint et l'Autorité de Gestion. Les dates et lieux des Comités du troisième appel à projets ont été avancés et un accord a été trouvé sur la méthodologie des Comités Territoriaux et transversal.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Il convient de noter que le Gouvernement de Navarre a créé un réseau de projets avec les bénéficiaires de Navarre du POCTEFA (**NAVARREFA**) et organisé des réunions thématiques à Pampelune. Le SC a participé en 2018 à deux journées d'information présentant les bonnes pratiques : le 25 mai en communication et le 21 septembre en rapports d'exécution et indicateurs de projet.

10. INFORMATION OBLIGATOIRE ET ÉVALUATION DE CONFORMITÉ À L'ARTICLE 14, SECTION 4, ALINÉA PREMIER, LETTRES A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013

10.1 Avancées dans l'exécution du plan d'évaluation et mesures prises en réponse aux conclusions des évaluations (7000).

Les procédures décrites dans la section 4 ont permis de mener à bien tous les exercices d'évaluation prévus dans le Plan d'Évaluation pour 2018, ainsi que les tâches liées au suivi annuel des opérations en cours.

Bien que les travaux aient débuté avec un certain retard par rapport à la programmation indicative du Plan d'Évaluation, l'intensification des tâches a permis d'aborder un vaste travail sur le terrain (qui confère aux évaluations un caractère participatif important), ainsi que l'élaboration des trois rapports d'évaluation prévus et leur présentation dans le cadre du Comité de Suivi qui s'est tenu le 30 janvier 2019 dans la ville de Jaca.

Ces évaluations se caractérisent également par leur pragmatisme, ce qui a donné lieu à une série de recommandations importantes, qui ont été prises en compte par les Autorités du Programme. Plus précisément, le SC a préparé une synthèse de ces recommandations, qui ont déjà été intégrées dans la gestion du Programme en 2018 :

10.1.1. ÉVALUATION DES INCITATIONS ET SÉLECTION DES AXES 1 ET 3 (E1)

- Planification et contenu d'un évènement de capitalisation de bonnes pratiques à réaliser en 2019 et d'un outil de capitalisation.
- Visites ou présence à des évènements liés aux axes 1 et 3 et visites du SC aux projets programmés, participation du SC aux journées NAVARREFA organisées par le Gouvernement de Navarre.
- La documentation et le contenu du 3^{ème} appel à projets ont été développés avec un format en phase unique qui simplifie la programmation. De plus, cet appel se caractérise par des délais de préparation de la candidature plus longs et une plus grande flexibilité administrative pour la présentation.
- Lors du séminaire de lancement du 3^{ème} appel à projets, un espace de réunion entre porteurs de projets a été prévu pour trouver des partenaires pour les projets futurs.
- Soutien à tout type d'organisme porteur de projets.

10.1.2. ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME (E2)

- Amélioration continue de la plateforme SIGEFA.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

- Dans tous les webinaires sur les déclarations de dépenses de 2018, la question de la prévention contre la fraude a été abordée. Des présentations sont disponibles sur le site www.poctefa.eu
- Le Guide des indicateurs a été mis à jour en fin 2018 et des webinaires sur les indicateurs pour les bénéficiaires ont été réalisés.
- Avec la mise en œuvre de la vérification des indicateurs par le SC dans les tâches annuelles (après l'envoi de « l'état annuel des indicateurs » en janvier de chaque année) dans la plateforme SIGEFA, et avec le suivi des indicateurs effectué par le SC dans les contrôles de cohérence, la collecte, le suivi et la vérification des indicateurs sont garantis. Le Chef de file prend également connaissance des résultats.
- Un suivi périodique des visites annuelles du SC est effectué.
- Lors du 3^{ème} appel à projets, les candidatures seront présentées exclusivement sur la plateforme et la documentation a été simplifiée : candidature et déclaration responsable du bénéficiaire. Le formulaire d'information sur les principes horizontaux a été inclus dans le formulaire de candidature, demandant que les candidatures spécifient des actions concrètes en la matière.
- Dans la procédure de modification, l'envoi de la documentation originale en version papier a été supprimé : la dématérialisation est donc totale (à l'exception de l'addendum qui doit être signé par le représentant légal du bénéficiaire principal).
- La mise en œuvre de la formation en ligne dispensée par le SC et l'AG a été consolidée, comme en témoignent les webinaires menés en 2018 et l'intention de maintenir ce format.
- Proposition d'atelier sur l'égalité des chances à réaliser avec le Partenariat du Programme à analyser dans le premier Groupe de Travail de 2019, ainsi qu'un webinaire pour les bénéficiaires sur l'égalité des chances entre hommes et femmes

10.1.3. ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION DU POCTEFA 2014-2020 (E3)

- Mise à jour périodique des protocoles d'accessibilité du site Web du Programme.
- Présentation du cadre de la Politique de cohésion lors des manifestations auxquelles participe le SC/l'AG du Programme.
- Planification et contenu d'un événement de capitalisation de bonnes pratiques à réaliser en 2019 et d'un outil de capitalisation.
- Certains chiffres des résultats des actions de communication, tels que le nombre de personnes inscrites dans la newsletter ou le nombre de nouvelles publiées dans les médias qui incluent des mentions à POCTEFA, entre autres, sont des données transmises au Comité de Suivi chaque année.
- Dans la mise à jour du guide de communication de 2018, des exemples concrets d'activités de communication des projets POCTEFA ont été inclus.
- La recherche de partenaires est sur la page d'accueil du Web depuis le début du Programme et le nombre de ses membres augmente constamment. Périodiquement, notamment lors du lancement d'appels à projets, il est rappelé sur les réseaux sociaux l'existence de ce moteur de recherche de partenaires.
- Il existe une photothèque (Flickr) et une vidéothèque (YouTube).
- La retransmission des événements présentiels par diffusion en continu (streaming) s'effectue dans la mesure du possible depuis 2017.

10.1.4. RAPPORT D'ANALYSE ET DE VÉRIFICATION DES INDICATEURS DE RÉSULTAT DANS LA CIBLE DU 31 DÉCEMBRE 2018

- À l'avenir : il conviendra de consacrer davantage de contenu aux sessions de formation et de perfectionnement aux porteurs des projets de l'axe 3 afin de faciliter la compréhension et le traitement ultérieur.
- Dans les programmations de candidature, le CdP demande, le cas échéant, une révision des indicateurs par les Chefs de file assistés par le SC.

Il est prévu de continuer à intégrer autant de recommandations que possible en 2019 et au-delà. Elles serviront aussi d'orientations pour la préparation de la prochaine période de programmation 2021-2027.

En ce qui concerne les tâches de suivi, le fait que les projets avaient juste initié leur mise en oeuvre a limité le champ d'application et empêché la réalisation d'une analyse approfondie et l'élaboration du rapport correspondant prévu dans le Plan d'Évaluation. Toutefois, une activité de suivi des projets a bien été réalisée. Elle consiste en des visites effectuées par l'équipe du Secrétariat Conjoint d'un échantillon des projets sélectionnés, en coordination avec l'Autorité de Gestion. Cette sélection est effectuée sur une batterie de critères qui inclut les difficultés de mise en oeuvre et de gestion correcte des projets, ainsi que les critères supplémentaires définis annuellement par l'AG elle-même. Chaque gestionnaire de projets effectue au moins cinq visites par an sur la base du « *Protocole de visites du Secrétariat Conjoint aux projets programmés, établi par le Secrétariat Conjoint* » et la participation des Coordinateurs Territoriaux et/ou de membres du Partenariat du Programme du territoire concerné est sollicitée pour chacune des visites.

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité des Fonds appliquées conformément à la stratégie de communication. (7 000).

En 2018, différentes actions d'informations ont été menées à l'intention des publics définis dans la Stratégie de Communication du Programme et visant à atteindre les résultats définis dans celui-ci.

Le site Web du programme www.poctefa.eu offre aux porteurs de projets l'information nécessaire à la présentation de candidatures ainsi que des contenus plus généraux destinés à un public plus large. Le nombre moyen de visites mensuelles en 2018 a été de 13 116 visites (Google Analytics).

La [liste des bénéficiaires du 1^{er} appel à projets](#) ainsi que ceux du 2^{ème} est mise à jour périodiquement, conformément au règlement européen 1303/2013.

Le site Web dispose d'un **moteur de recherche de partenaires** qui comptait 242 porteurs inscrits à la fin de l'année 2018.

Le Programme envoie chaque mois une **newsletter** avec des informations en relation avec le Programme et les projets programmés. Le nombre d'inscrits en date du lundi 31 décembre 2018 était de 1208.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Les **réseaux sociaux** constituent un canal de communication fondamental pour le programme. Au 31 décembre 2018, le compte **Twitter** du POCTEFA comptait 1 615 abonnés, soit une augmentation de 26 % par rapport à 2017. Le profil du Programme sur **Facebook** comptait fin 2018 1 146 abonnés, ce qui correspond à une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente. Le programme a également une page sur **YouTube** (sur laquelle 10 vidéos ont été mises en ligne en 2018) et une page **LinkedIn créée en 2018**.

En ce qui concerne les **événements informatifs**, POCTEFA a célébré le 23 septembre la **Journée de la Coopération européenne** en collaboration avec le projet INSPYR-Hecho en los Pirineos. Plus de 400 personnes ont participé au marché agroalimentaire organisé à Aínsa (Huesca) avec des stands de producteurs français et espagnols. Le projet **INSPYR** vise à développer de nouvelles chaînes de commercialisation dans les Hautes-Pyrénées et dans la Province de Huesca qui permettront d'améliorer les opportunités des entreprises locales tout en préservant l'environnement et en stimulant le tourisme.

En plus des stands de produits alimentaires, un stand d'information a été mis en place pour mettre en exergue les avantages de la coopération européenne dans la vie quotidienne des habitants et des brochures d'informations ont été distribuées. Une [vidéo](#) a été diffusée à la suite de l'évènement, ainsi que des [photos](#).

Quatre **communiqués de presse** ont été rédigés par le SC et envoyés tout au long de l'année. Ces communiqués de presse comprenaient des informations concernant un séminaire en ligne sur le programme Interreg Volunteer Youth (IVY), organisé par le programme SUDOE et auquel POCTEFA a participé, sur la participation de POCTEFA à une réunion sur le changement climatique coordonnée par INTERACT, sur les projets programmés lors du 2^{ème} appel à projets et enfin sur la Journée de la Coopération Européenne. Grâce à ces communiqués de presse et aux informations transmises aux médias par les projets, le nombre de nouvelles publiées dans les médias du territoire POCTEFA dans lequel le programme est mentionné a été supérieur à 2 000 en 2018.

Le SC organise également des activités d'accompagnement et de formation pour les bénéficiaires potentiels et les projets. Le 15 mars 2018, un séminaire a été organisé à l'intention des bénéficiaires du deuxième appel à projets à Barbastro (Huesca), auquel ont participé environ 150 personnes, et plus de 300 personnes se sont connectées en ligne depuis tout le territoire POCTEFA. Le taux de satisfaction de l'évènement a été de 8,4/10.

Le 13 juin, un séminaire en ligne (webinaire) sur la déclaration des dépenses et le financement du Programme a réuni 402 personnes et le niveau de satisfaction de l'évènement a été de 7,7/10. Le 28 novembre, un autre webinaire a été organisé sur les indicateurs, auquel ont participé 161 personnes et le taux de satisfaction de l'évènement a été de 7,9/10.

En 2018, aucun **nouvel outil** a été développé pour les **projets**, mais le contenu des guides suivants a été régulièrement mis à jour : guide du porteur de projets, guide d'indicateurs, guide de communication, guide de déclaration de dépenses, guide de procédure des modifications.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Le programme, suivant la suggestion d'Interact, offre la possibilité de concevoir les logos des projets à partir du logo du Programme. En 2018, 25 projets ont décidé d'utiliser le logo du Programme pour leur propre logo.

En 2018, la brochure du Programme a également été actualisée et publiée, avec des informations sur les projets programmés du 2^{ème} appel à projets.

Tout au long de l'année 2018, l'impact des actions d'information et de communication menées a été analysé dans le cadre de l'**Évaluation de la Stratégie de Communication** réalisée par une société externe.

L'évaluation a permis de vérifier que les demandes d'informations de tous les publics cibles ont été répondues de façon appropriée grâce à la stratégie de communication. Toutes les mesures couvrent, au moins, une partie des besoins en information et tous les besoins ont été pris en compte par plusieurs mesures de la Stratégie.

Les outils de communication les plus valorisés sont le site web du programme et ceux liés aux TIC (webinaires et réseaux sociaux).

Les mesures visant à garantir la **transparence** dans la gestion des fonds publics, afin que l'information soit accessible aux citoyens de manière simple, ont permis d'atteindre un niveau de transparence remarquable, permettant aux bénéficiaires de considérer que les informations disponibles sur les appels à projets et le dépôt des candidatures soient jugées suffisantes (93 % des bénéficiaires interrogés au cours du processus mené durant les mois de juin et juillet 2018).

L'évaluation réalisée par les bénéficiaires concernant les informations reçues est en général très positive. Il existe une profonde connaissance du Programme et de ses objectifs spécifiques ; les informations créées dans le cadre de la tenue des appels à projets sont considérées suffisantes. La connaissance de la Politique de cohésion au-delà du Programme est toutefois moindre.

Un aspect à souligner est que 68,6 % des bénéficiaires ont mené des actions allant au-delà des simples exigences réglementaires. Ces données montrent le haut degré d'engagement des bénéficiaires qui ont participé au POCTEFA dans les tâches de communication.

Tout ce travail de communication contribue à améliorer la **visibilité** du programme.

La Stratégie de Communication du POCTEFA 2014-2020 incorpore comme nouveauté par rapport au programme précédent l'intégration de l'application des **principes horizontaux de l'UE**. L'intégration de ces principes dans le programme est claire. Cependant, la prise de conscience des bénéficiaires et la définition d'outils pour le suivi de ces principes fait défaut.

L'évaluation comprend certains aspects de l'amélioration de la Stratégie de Communication (section 4 du présent rapport) qui ont été mis en œuvre en 2018 (section 10.1 du présent rapport) ou seront mis en œuvre en 2019.

11. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE QU'IL EST POSSIBLE D'INCLURE EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL

11.2 Progrès réalisés dans l'exécution des actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires à gérer et utiliser le FEDER (3 500)

Les activités d'information et de formation destinées aux bénéficiaires des projets programmés visent à renforcer les connaissances et la capacité à gérer correctement le FEDER. Cela inclut également les mises à jour des guides du Programme et l'accompagnement dans les différentes consultations que les projets sollicitent quotidiennement. La mise en place des webinaires (comment remplir la déclaration de dépenses, comment renseigner les indicateurs...) avec un haut degré de satisfaction (moyenne de 8,4/10) et les visites de projets avec la présence des responsables et du Partenariat concerné du Comité de Suivi, aident également les bénéficiaires des projets à répondre à leurs questions. L'initiative du gouvernement de la Communauté Autonome de Navarre d'organiser des cours de formation (indicateurs, principes horizontaux) à l'intention des bénéficiaires navarrais, cours pendant lesquels le Secrétariat Conjoint intervient, devrait également être soulignée.

En ce qui concerne le Partenariat du Programme, le Groupe de Travail a reçu une formation lui permettant de mieux utiliser l'outil SIGEFA afin de contrôler l'utilisation du FEDER des projets : comment optimiser l'outil, les rapports existants et leurs avantages.

En règle générale, lors des différentes réunions de travail tenues en 2018 avec les membres du Partenariat du Programme, des informations actualisées sont fournies sur la gestion et l'utilisation du FEDER.

11.3 Contribution aux stratégies macro-régionales et aux bassins maritimes (le cas échéant). (3 500).

Ce sujet est abordé dans le paragraphe 4.4 du programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). Il touche la Stratégie Atlantique et l'Initiative Méditerranéenne. Les deux sont dirigées à l'échelle nationale (espagnole et française). De possibles synergies devraient être identifiées entre les projets programmés et entre les synergies elles-mêmes dans le cadre du POCTEFA.

Stratégie maritime Atlantique

En mars 2010, le président de la Commission Arc Atlantique et de la région Basse-Normandie et le Lehendakari du gouvernement basque remettaient une lettre au ministre des Affaires étrangères du gouvernement d'Espagne en le priant que la présidence espagnole de l'UE propose au Conseil européen un mandat à la Commission afin d'élaborer une stratégie de l'UE pour la macro-région Atlantique. Finalement, le Conseil des Affaires générales de juin 2010 a approuvé un mandat à la Commission européenne pour l'adoption d'une Stratégie maritime Atlantique qui a été adoptée en 2011.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Après une consultation des cinq États membres ayant des côtes atlantiques (Irlande, Royaume-Uni, France, Espagne et Portugal), un plan d'action a été élaboré en 2013, qui établissait les étapes pratiques à adopter dans les zones prioritaires identifiées dans la Stratégie maritime Atlantique.

La Nouvelle-Aquitaine, la Navarre et le Pays-Basque font partie de la Commission Arc Atlantique.

Dans le cadre du premier appel à projets, trois projets ont été programmés :

CYCLAG dans l'Axe 1, OE1, PI1b avec un FEDER de 920 173,80 € et dont le Chef de file est NEIKER-Institut Basque de Recherche et de Développement Agricole ; TXINBADIA+ à l'Axe 3, OE6, PI6c avec 2 434 028,79 € de FEDER et dont le Chef de file est le Gouvernement d'Euskadi et MAREA à l'Axe 2, OE5, PI5b avec 1 004 273,16 € de FEDER approuvé et avec la Communauté d'Agglomération du Pays Basque comme Chef de file.

Le projet MAREA a reçu une récompense lors des Atlantic Project Awards 2017 dans la catégorie « Création d'un modèle de développement régional durable et socialement inclusif » en recevant le prix lors de la 4^{ème} Conférence annuelle des Parties prenantes qui s'est tenue à Glasgow le 8 novembre 2017.

Dans son bulletin de novembre 2017, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) du Ministère français de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales a publié un article sur le projet MAREA et l'Autorité de Gestion du Programme POCTEFA a souligné : « Le fait que le prix ait été décerné au projet MAREA souligne l'importance de rechercher des synergies entre les instruments de coopération communautaire qui servent à différents domaines mais qui démontrent une grande capacité de complémentarité. L'espace marin du Programme de coopération Espagne-France-Andorre, sous tous ses aspects, coïncide avec les espaces d'intérêt européen et surtout communautaire. L'espace atlantique en particulier constitue notamment la base du développement des stratégies de coopération de la DG Regio (transnationales et transfrontalières) et des stratégies régionales des bassins maritimes de la DG MARE (la stratégie atlantique). Par conséquent, il semble important que nous puissions le faire par le biais du POCTEFA, et participer même modestement (les territoires de la région atlantique, plus précisément les provinces espagnoles de Biscaye et de Gipuzkoa et le département français des Pyrénées-Atlantiques représentent 15 % de la population totale du territoire éligible du POCTEFA) à l'association de ces stratégies à travers des projets spécifiques, tels que le projet MAREA, grâce au « Atlantic Project Award ».

Lors du deuxième appel à projets, programmé en novembre 2017, , force est de constater qu'aucun des 62 projets programmés n'est lié à la Stratégie atlantique.

Initiative méditerranéenne

Dans l'espace géographique éligible du POCTEFA, les territoires impliqués dans l'Initiative méditerranéenne représentent environ 46 % de la population totale du territoire éligible au

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

POCTEFA. Au cours des deux premiers appels à projets, il n'y a eu aucune programmation de projets pouvant contribuer à cette initiative.

11.4 Progrès réalisés dans l'exécution d'actions dans le domaine de l'innovation sociale (3 500).

L'innovation est fondamentale pour le programme POCTEFA : pour qu'ils puissent être programmés, c'est une caractéristique qui doit être visible dans l'un des aspects suivants des projets:

- Dans les résultats ou les produits prévus.
- Dans les procédures ou le fonctionnement du projet.
- Dans la capacité organisationnelle ou les compétences produites.

Pour les axes 1 et 5, plusieurs projets ont prévu des actions dans le domaine de l'innovation sociale :

Axe 1 :

EFA 17/15 VALOVITIS – Une méthodologie pour le recensement, l'identification et l'évaluation postérieure de la santé des vignes est mise en œuvre avec une approche participative grâce à des publicités dans les journaux. Cette méthodologie permettra de valider et de transférer ces méthodes sur d'autres territoires.

EFA77/15 CONNECT Innovation ! – Vise à connecter les entreprises du territoire avec le RIS3 et à créer une culture d'entrepreneuriat innovant et créatif au sein duquel la population participe au processus afin que Bidassoa Sud Pays Basque s'identifie à son engagement dans l'innovation et la créativité, impliquant la population en général dans le processus de transformation qu'elle mènera à travers des dynamiques d'innovation.

Axe 5 :

EFA041/15 ETESS - Vise à améliorer l'accès à l'emploi des acteurs locaux à travers leur formation pour exploiter le potentiel endogène en générant des projets innovants d'Économie Sociale qui répondent aux besoins du territoire. Le principal résultat du projet est la création et la consolidation d'une école transfrontalière de coopération en économie sociale.

EFA076/15 De mar a mar - Son objectif est de promouvoir l'emploi dans le secteur du cirque au moyen d'outils innovants d'accompagnement, en particulier pour les artistes émergents, en créant des relations de solidarité avec l'ensemble de la profession. Les actions innovantes proposées sont : les parrainages solidaires entre équipes installées et artistes émergents ; un fonds mutualisé pour encourager la recherche et la création ; un réseau de diffusion pour accompagner les artistes dans leurs premiers pas et sensibiliser les programmeurs à l'accompagnement ; un système de sélection et de suivi innovant conçu comme un espace d'échange de connaissances et d'orientation pour les jeunes artistes et professionnels du secteur ; des actions de formation pour préparer les jeunes artistes à l'insertion.

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

138/16 SE CANTO - Le Nord-Est toulousain et la région de Monegros connaissent un phénomène de déclin de population, caractérisé par un processus de vieillissement de la population autochtone et par la concentration de couches sociales plus défavorisées ou menacées d'exclusion. Le modèle social a été polarisé avec de grandes déficiences en matière de matériel et de formation. Le projet vise à élaborer une base de données géographiques, avec des informations sociodémographiques et un calcul d'indicateurs de vulnérabilité qui permettra de poser de bons diagnostics sur la situation sociale, économique, résidentielle et environnementale, qui faciliteront la prise de décisions publiques.

265/16 PYRHEQUAL - Le projet organise le festival DIVERSARIO, né afin d'apporter une nouvelle vision de la diversité fonctionnelle et de sa relation avec l'art, le cinéma, le théâtre, la musique, la danse ou le cirque ; avec un caractère et une vocation internationale, avec la volonté transformatrice d'une ville ouverte sur l'inclusion, Huesca. Le Festival met l'accent sur l'autoreprésentation des utilisateurs, qui sont responsables de la présentation publique du projet et de la démonstration de leur talent.

12. INFORMATION FINANCIÈRE AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME.

Tableaux PARTIE C

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (17 500).

La Stratégie Europe 2020 repose sur cinq objectifs clés visant à établir un modèle de croissance intelligente, durable et inclusive pour l'Union européenne :

- Augmentation du taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans jusqu'à 75 %.
- Jusqu'à 3 % d'augmentation du PIB de l'investissement en R + D + i.
- Réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) et augmentation jusqu'à 20 % de la proportion d'énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- Amélioration des niveaux d'éducation, réduction du nombre d'abandons scolaires inférieur à 10 % et augmentation jusqu'à 40 % de la population de 30 à 34 ans qui achève les études supérieures.
- Promotion de l'intégration sociale en réduisant la pauvreté chez au moins 20 millions de personnes dans l'ensemble de l'UE.

Lors de la définition et de l'approbation du Cadre financier pluriannuel 2014-2020, la Commission européenne a décidé que les politiques de cohésion et de développement rural et les politiques maritime et de la pêche étaient des éléments cruciaux pour la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020. Elle a proposé que les politiques structurelles se

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

concentrent sur le financement d'un petit nombre de priorités étroitement liées à la Stratégie Europe 2020.

En effet, de manière générale, l'objectif ultime de la Politique de cohésion est de réduire les inégalités existantes entre les différentes régions de l'UE. Dans cette ligne, il s'agit de promouvoir des actions visant à créer un territoire européen plus innovant, durable et inclusif. Ces actions, parmi lesquelles se trouvent celles programmées dans le POCTEFA 2014-2020, s'inscrivent dans ce que l'on appelle la Stratégie Europe 2020.

Les analyses effectuées dans l'évaluation ex ante du POCTEFA 2014-2020 ont mis en évidence la contribution du Programme aux objectifs de la Stratégie Europe 2020, en reliant directement chacun des Axes avec ces derniers.

Suivant la même approche, il est proposé, dans le processus de suivi, d'adopter un critère plus détaillé permettant de mieux identifier les personnes, de manière à identifier le potentiel des catégories d'interventions susceptibles de contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020 dans le domaine de la coopération.

Selon ce critère, 47,9 % des dépenses programmées (à l'exception de celles qui correspondent à l'Axe 6 de l'Assistance Technique) contribuent directement ou indirectement à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020, avec une contribution spéciale à la croissance intelligente (par l'augmentation des dépenses de R + D + i sur le PIB) et la croissance durable (par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'augmentation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique).

Tableau 1. LA CONTRIBUTION DU POCTEFA 2007-2013 À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPE 2020

INDICATEUR	CATÉGORIES DE DÉPENSES ASSOCIÉES	DÉPENSES FEDER PROGRAMMÉES		DÉPENSES FEDER EXÉCUTÉES EN DATE DU 31/12/2018	
		Euros	Pourcentage sur le total (sans AT)	Euros	Pourcentage sur le total (sans AT)
Augmentation du taux d'emploi	105, 108 et 118	30 117 382,37	11,0 %	4 061 318,82	8,33 %
Augmentation des dépenses en I+D+i sur le PIB	001, 060, 061, 062, 063, 066 et 069	76 668 701,06	28,0 %	12 009 566,36	24,63 %
Réduction des émissions de GES et augmentation des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	044, 069, 085, 087, 090	93 245 991,52	34,1 %	18 436 524,81	37,81 %
Amélioration des niveaux d'éducation	118	10 955 136,06	4,0 %	3 260 873,20	6,69 %
Promotion de l'intégration sociale	105, 108, 112 et 118	41 072 518,43	15,0 %	7 093 587,80	14,55 %
TOTAL		131 141 687,16	47,9 %	36 945 614,28	75,76 %

La mise en œuvre des projets approuvés au cours du premier et du deuxième appels à projets du POCTEFA 2014-2020 a également contribué à l'avancée de la réalisation de ces objectifs.

En effet, la plus grande efficacité d'exécution des catégories de dépenses contribuant à la réalisation des objectifs de la Stratégie Europe 2020 a permis une contribution effective

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

supérieure aux prévisions : 75,76 % du total des dépenses exécutées ont un impact direct sur les domaines associés aux objectifs.

La contribution dépassant les attentes initiales est due aux dimensions de durabilité (réduction des émissions de GES et augmentation de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique) et d'inclusion (amélioration des niveaux d'éducation). Dans ce cas, bien que les valeurs absolues soient relativement petites, leur poids relatif dans l'exécution a été supérieur à celui attendu.

En outre, une analyse des indicateurs de résultats du Programme a démontré, avec les résultats directs, les effets indirects et induits du Programme sur le territoire éligible. Le programme POCTEFA contribue à la croissance des espaces éligibles par la promotion d'activités de coopération, l'amélioration des relations institutionnelles et un tremplin permettant aux porteurs de projets de commencer leur parcours de coopération dans le Programme puis de passer à d'autres domaines de coopération plus larges (coopération transnationale et interrégionale) ainsi que d'autres initiatives européennes (CEF, ERASMUS, Horizon 2020). Ainsi, on peut affirmer que l'INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) constitue le premier banc d'essai et catalyseur pour les acteurs du territoire afin de les encourager à poursuivre leur ambition de coopération, de croissance et d'amélioration.

14. QUESTIONS AFFECTANT LA PERFORMANCE DU PROGRAMME ET MESURES ADOPTÉES - CADRE DE PERFORMANCE (7 000)

Lorsque l'évaluation des progrès réalisés par rapport aux étapes et aux objectifs fixés dans le cadre de performance montre que certaines étapes et certains objectifs n'ont pas été atteints, les États membres indiquent les raisons de cet échec dans le rapport 2019 (pour les objectifs) et dans le rapport final d'exécution (pour les cibles).

Le rythme d'exécution du Programme en 2018 a augmenté de façon significative une fois la vitesse de travail atteinte dans le développement des projets. Cela a permis de passer d'une exécution de l'aide FEDER de 5,73 % de la partie programmée en 2017 à 27,89 % en 2018, en termes de dépenses déclarées, (ce qui suppose 16,88 % des dépenses totales programmées pour toute la période 2014-2020).

Les données financières de l'exécution du programme sont très satisfaisantes et la corrélation avec les indicateurs de productivité est adéquate : l'INTERREG V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020) se rapproche, au 31 décembre 2018, des objectifs prévus pour 2018 dans le programme. Concrètement, le degré d'exécution financière pour chaque axe par rapport à l'objectif de 2018 (comprend les dépenses certifiées à la CE jusqu'en mars 2019) est le suivant :

- Axe 1 : 110 %
- Axe 2 : 94 %
- Axe 3 : 94 %
- Axe 4 : 98 %
- Axe 5 : 105 %

Le Programme est financé par le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER)

Il est certain que du retard a été pris en raison du changement de contrôleur de premier niveau en 2018. Cependant, ce retard a été minimisé grâce à un plus grand effort dans la réalisation rapide des contrôles de cohérence de l'Autorité de Gestion et du Secrétariat Conjoint et une planification adéquate pour la résiliation du contrat de premier niveau et l'appel d'offres d'urgence du nouveau contrat de contrôle de premier niveau.

Il a été également nécessaire de mettre en place des mesures de suivi des projets afin que ceux-ci déclarent le maximum de dépenses possible : au premier semestre 2018, aucune dépense du programme n'avait encore été déclarée à la Commission. Un travail conséquent a donc été fourni pour obtenir l'interopérabilité des applications informatiques et pour déclarer les dépenses et, bien sûr, dans le suivi de tous les axes, notamment des axes 4 et 5. L'axe 4 enregistrait un plus grand retard dans l'exécution financière ; c'est un axe qui se caractérise par un petit nombre de projets mais avec un budget beaucoup plus conséquent. Grâce à ce suivi et à l'implication des projets dans l'exécution, les dépenses déclarées par les bénéficiaires en septembre 2018 ont dépassé les objectifs 2018 du cadre de rendement (cadre 4 du point 3.4 données financières).

Conformément à la communication électronique du 14/06/2018 de DG Regional and Urban Policy concernant les indicateurs financiers qui pouvaient être inclus dans le cadre de rendement, le programme POCTEFA a réalisé le 18/03/2019 sa dernière demande de paiement des dépenses exécutées par les bénéficiaires en 2018. Uniquement la moitié des dépenses déclarées par les bénéficiaires en septembre 2018 a pu être traitée jusqu'à ce jour et le reste n'a pas été traité afin de ne pas perturber la mise en place de l'échantillonnage d'audit de 2^{ème} niveau, qu'implique la première campagne d'audit du programme POCTEFA.

Enfin, le suivi de tous les indicateurs était une des priorités 2018 du Secrétariat Conjoint et de l'Autorité de Gestion. L'effort a été concentré sur le suivi de l'exécution financière, accélérant et accompagnant les bénéficiaires des projets pour calculer la valeur des indicateurs et pour fournir les livrables et justificatifs. Un indicateur de l'axe 4 dont la valeur est 0 au 31 décembre 2018 alors que la cible était de 1 : il s'agit de l'indicateur 4P1 « Offres de transport transfrontalier nouvelles ou améliorées respectueuses de l'environnement ». Dans le suivi des projets contributeurs à cet indicateur, il est possible d'apprécier une avancée suffisante, bien qu'au 31 décembre, aucun d'entre eux n'avait réalisé l'indicateur : ce qui nous permet d'être optimiste d'atteindre l'objectif de 6 pour 2023. C'est pourquoi nous nous proposons de maintenir l'effort amorcé en 2018 dans le suivi de ces projets pour atteindre à l'objectif de 2023.

Afin d'améliorer le suivi des indicateurs en plus de la vérification de ceux-ci, le Secrétariat Conjoint a réalisé des actions de formation périodiques des bénéficiaires concernant la compréhension et le calcul des indicateurs. De même, les gestionnaires du SC conseillent chaque projet pour le calcul des indicateurs et aident les projets en répondant à toutes leurs questions et observations.